****

**Journal des débats de l'Assemblée nationale**

**Version finale**

**37e législature, 2e session
(14 mars 2006 au 21 février 2007)**

**Le mardi 28 novembre 2006 - Vol. 39 N° 63**

**Source électronique :**[**http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/37-2/journal-debats/20061128/2987.html#\_Toc152574077**](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/37-2/journal-debats/20061128/2987.html#_Toc152574077)

**(Extrait)**

**Motions du gouvernement**

**Motion proposant que l'Assemblée approuve le
Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**

**Mme Monique Gagnon-Tremblay**

**Mme Gagnon-Tremblay:** Mme la Présidente, comme vous le savez, la Loi sur le ministère des Relations internationales prévoit que tout engagement international important doit faire l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Cette disposition permet aux parlementaires de débattre et d'approuver des conventions et protocoles internationaux qui concernent les compétences et responsabilités du Québec.

À l'automne 2005, j'ai présenté, devant cette Assemblée, la motion suivante:

**« Que l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. » […]**

**Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Chers collègues, à l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Je fais juste rappeler que ce qui va être aux voix dans quelques secondes, c'est la motion suivante:

«...conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.»

Alors, qu'on appelle le vote.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loiselle (Saint-Henri?Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Brodeur (Shefford), M. Mulcair (Chomedey), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda?Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Mercier (Charlesbourg), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf).

M. Boisclair (Pointe-aux-Trembles), Mme Lemieux (Bourget), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), Mme Caron (Terrebonne), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Bertrand (Charlevoix), Mme Malavoy (Taillon), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Pagé (Labelle), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Turp (Mercier), M. Côté (Dubuc), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie?Saint-Jacques).

**Le Secrétaire:**

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 0

**Texte integral des débats**

**Motions du gouvernement**

**Motion proposant que l'Assemblée approuve le
Protocole de Kyoto à laConvention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**

**La Vice-Présidente:** Avec plaisir. Alors, l'Assemblée procédera maintenant au débat sur la motion inscrite à l'article 55 du feuilleton faisant suite au dépôt par Mme la ministre des Relations internationales, le 15 mars 2006, d'un engagement international. Cette motion se lit comme suit:

« Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.»

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales cette motion donne lieu à un débat restreint de deux heures.

Et, à la suite d'une réunion avec les leaders, je vous informe de la répartition du temps de parole établie pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont accordées aux députés indépendants, et le reste du temps est réparti de façon égale entre les deux groupes parlementaires. Le temps qui ne sera pas utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe et le temps non utilisé par les députés indépendants sera réparti également entre les deux groupes, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé. Et, dans ce cadre, il n'y a pas de limite de temps dans les interventions.

Alors, je suis maintenant prête à reconnaître une première intervenante. Mme la ministre des Relations internationales, à vous.

**Mme Monique Gagnon-Tremblay**

**Mme Gagnon-Tremblay :** Mme la Présidente, comme vous le savez, la Loi sur le ministère des Relations internationales prévoit que tout engagement international important doit faire l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Cette disposition permet aux parlementaires de débattre et d'approuver des conventions et protocoles internationaux qui concernent les compétences et responsabilités du Québec.

À l'automne 2005, j'ai présenté, devant cette Assemblée, la motion suivante:

« Que l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. »

Mme la Présidente, bien que cette motion ait été déposée en novembre 2005, il n'a pas été possible de tenir le débat menant à son approbation, car les gouvernements du Canada et du Québec étaient alors en pourparlers quant à la mise en oeuvre, sur le territoire du Québec, du Protocole de Kyoto.

Depuis ce temps, en fait en juin 2006, le gouvernement du Québec a lancé son propre plan d'action, le plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques. Ce plan prévoit des mesures concrètes permettant au Québec de réduire de 10 Mt ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012. Mon collègue le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous expliquera en détail les effets qu'aura la mise en oeuvre de ce plan.

Pour ma part, Mme la Présidente, je peux vous dire que l'approbation du Protocole de Kyoto par l'Assemblée nationale nous permet de poser un geste significatif montrant l'attachement des parlementaires et des citoyens qu'il représente envers le problème planétaire des changements climatiques.

En continuité avec le message véhiculé lors de la deuxième réunion des parties au Protocole de Kyoto, qui s'est déroulée récemment à Nairobi, le Québec peut ainsi affirmer, aux yeux de la communauté internationale, qu'il souscrit pleinement aux objectifs du Protocole de Kyoto et qu'ainsi il est solidaire des efforts internationaux pour la réduction des gaz à effet de serre.

Le Québec n'est pas le seul État fédéré à agir en ce sens. Conscients du rôle crucial qu'ils ont à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, plusieurs États fédérés et gouvernements régionaux de partout dans le monde ont signé, en décembre 2005, la Déclaration de Montréal, lors du Sommet des leaders sur les changements climatiques, coorganisé par le Québec et le Manitoba.

Cette déclaration engage les signataires à entreprendre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, le Québec a participé à des discussions concernant le processus de suivi de la Déclaration de Montréal lors d'une réunion qui s'est déroulée à Nairobi et à laquelle des représentants de plusieurs États fédérés étaient conviés. De plus, lors de cette conférence au Kenya, l'occasion nous a été donnée de faire connaître les initiatives du Québec pour lutter contre les gaz à effet de serre. Mon collègue y a représenté le Québec et il pourra faire état des commentaires recueillis à la suite de ses présentations du plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Mme la Présidente, le Protocole de Kyoto constitue l'effort le plus important de la communauté internationale pour contrer le réchauffement climatique. Cela en fait un des instruments internationaux majeurs en matière d'environnement. Je vous rappelle que le Québec avait donné, dès 1992, son assentiment à être lié à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et qu'en 1997, lors de la conférence de Kyoto, il avait activement incité le Canada à se doter d'objectifs quantitatifs significatifs.

Mme la Présidente, ce que nous faisons aujourd'hui s'inscrit donc dans la logique d'une action continue et solidaire des efforts internationaux et dans la conviction que, si nous voulons laisser aux générations futures un monde sain, nous devons tous faire notre part dès aujourd'hui.

Dès lors, je propose, Mme la Présidente, que l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie, Mme la ministre. Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions? M. le chef de l'opposition officielle, à vous.

**M. André Boisclair**

**M. Boisclair:** Oui. Merci, Mme la Présidente. Au nom de l'opposition officielle, je voudrais, d'entrée de jeu, dire à la ministre des Relations internationales que nous souscrivons à cette motion et que nous sommes très contents de participer à ce qui sera une autre décision historique venant de notre Assemblée nationale, le fait que nous puissions, au-delà de nos allégeances partisanes, être capables d'envoyer un puissant signal à la population québécoise qu'il y a, derrière les enjeux soulevés par le Protocole de Kyoto et sa mise en oeuvre, des enjeux qui interpellent l'ensemble des Québécois et des Québécoises et que jamais nous ne pourrons penser notre avenir, notre rapport au développement économique, notre rapport à l'environnement et nos rapports avec les autres peuples du monde de la même façon que nous les envisagions avant l'entrée en vigueur de ce protocole.

C'est donc un geste important posé par l'Assemblée nationale, qui d'ailleurs nous permet à nouveau de réaffirmer les compétences de notre Assemblée en matière de relations internationales, renforçant ainsi cette doctrine bien connue qui s'appelle la doctrine Gérin-Lajoie, qui nous permet d'exercer, sur la scène internationale, des compétences qui sont le prolongement de celles reconnues à l'Assemblée nationale du Québec. Alors, pour toutes ces raisons, je me réjouis, j'appuie la motion de la ministre et je la remercie de proposer ce débat.

Ces choses étant dites, Mme la Présidente, je voudrais profiter de ce débat pour dire jusqu'à quel point il nous faut continuer d'exercer du leadership en cette matière. J'ai déjà salué le plan que le ministre de l'Environnement a proposé. Je pense qu'il y a de la substance dans ce plan et je suis favorable à plusieurs des éléments qui sont contenus dans le plan québécois. Mais je veux revenir et faire un débat qui n'est pas un débat théorique et qui n'est pas un débat que je fais ici pour la forme, mais qui est un débat à mon avis fondamental pour le Québec non seulement pour l'atteinte d'objectifs environnementaux, mais qui est fondamental aussi pour les compétences de notre Assemblée nationale, parce que, si nous pouvons nous réjouir du fait que nous puissions, de notre Assemblée nationale, donner notre assentiment, comme la Loi du ministère des Relations internationales le prévoit, au Protocole de Kyoto, il faut se rappeler que nous avons, dans la mise en oeuvre du protocole, de nombreuses embûches.

Et la première embûche, Mme la Présidente, malgré le fait qu'on peut se réjouir de la compétence qu'on exerce ici en votant le texte du Protocole de Kyoto, c'est le fait que le gouvernement fédéral a choisi, comme processus de mise en oeuvre, de retenir une approche par secteurs d'activité industrielle plutôt que par territoires. Et là on aura beau se réjouir des pas qu'on franchit, on aura beau se réjouir du plan du ministre de l'Environnement, la réalité, c'est que nous sommes en ce moment pénalisés, comme Québécois, par l'approche qu'a retenue le gouvernement fédéral.

D'abord, nous sommes pénalisés du fait qu'il y a une immense confusion dans leurs propres propos sur le Protocole de Kyoto. Il s'agit, de temps en temps, de voir les déclarations de la ministre de l'Environnement puis du premier ministre pour comprendre qu'une chatte y perdrait ses petits: un jour, ils sont pour, l'autre jour, ils sont contre, ils sont pour les principes, mais ils sont contre le protocole. C'est d'une complexité incroyable. Mais la réalité, c'est que personne du gouvernement conservateur n'est revenu sur un débat fondamental que le Québec avait amorcé à l'époque où le ministre Anderson était ministre de l'Environnement, c'était sur la façon de mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, et le Québec a toujours plaidé pour que nous retenions une approche territoriale plutôt qu'une approche par secteurs d'activité industrielle.

Qu'est-ce que je veux dire par là? Je comprends que, pour un non-initié qui nous écoute, là, ça peut sembler compliqué, mais la réalité, c'est que le Canada a des objectifs de réduction à atteindre par rapport à leur niveau d'émissions de 1990: de mémoire, moins 6 % par rapport à 1990. Alors, une fois qu'on a chiffré ce que ça signifie en tonnes de carbone de moins qu'on doit émettre, comment on répartit ça entre nous? Et la réalité, c'est que nous avons toujours, au Québec, plaidé pour que ce soit une répartition par territoires pour éviter de pénaliser le Québec, qui avait fait des progrès significatifs ces dernières années, et pour éviter que nous soyons, nous, comme Québécois, pris à payer le prix de l'augmentation quasi exponentielle des émissions dans l'ouest du pays et particulièrement au Canada. Et ce qu'on constate, c'est qu'encore nous n'avons pas été capables de convaincre, dans quelconque discussion que ce soit, le gouvernement fédéral de choisir l'approche territoriale plutôt que l'approche par secteurs.

En somme, ce qui va arriver du fait de l'approche qui est toujours maintenue dans les discussions sur la mise en oeuvre du protocole, on va se retrouver dans un contexte où le secteur manufacturier québécois va être pris à payer une part plus importante de ce qu'il devrait payer du fait de l'augmentation plus rapide des émissions en Alberta. Là, vous voyez la conséquence, puis elle est assez simple à comprendre. Au Québec, déjà, nous, on paie, comme contribuables, et on soutient l'exploration pétrolière, puis en particulier les sables bitumineux dans l'ouest du pays, on le fait avec nos piastres de taxes, alors qu'en passant on n'a jamais eu une cenne du fédéral pour soutenir le développement hydroélectrique, et on a accepté, et puis c'est le gouvernement fédéral... On soutient le développement pétrolier en Alberta puis dans l'ouest du pays, c'est le gouvernement fédéral qui le fait avec nos taxes. Non seulement on paie, mais on va être pris à payer une deuxième fois, parce que, si on n'obtient pas un processus de réduction qui tient compte des réalités de chacun des territoires, on va être pris, nous autres, à assumer une plus grande part de notre effort qu'on assumerait si on ne retenait l'approche territoriale. Et ça, il y a un vrai problème de fond, là. Il y a un vrai problème de fond, puis j'espère qu'on va aller plus loin, puis que le gouvernement du Québec va continuer d'exercer du leadership sur cette question.

Parce que ce qui est en cause, en bout de course, ce sont nos compétences. Le gouvernement fédéral en ce moment, malgré le fait qu'on adopte cette motion puis qu'on s'en réjouit, est en train, parce qu'il a cet objectif d'approche par secteurs plutôt qu'une approche territoriale, est en train de nous servir la doctrine Gérin-Lajoie à l'envers. Nous, on a toujours pensé que, parce qu'on a compétence dans nos matières, on peut avoir compétence sur la scène internationale. Mais le fédéral est en train de nous dire... Puisqu'eux ont compétence sur la scène internationale, et donc qu'ils signent l'accord, et qu'ils sont redevables, sur la scène internationale, des engagements pris par le Canada, ils s'octroient le droit de rentrer dans nos domaines de compétence. Et ce qu'on réalise, c'est que c'est le gouvernement fédéral, avec son approche sectorielle plutôt que l'approche territoriale, qui va réglementer le comportement des entreprises secteur par secteur plutôt que de confier à Québec la responsabilité de réglementer ce qui est pourtant la compétence de l'Assemblée nationale et, par extension, du gouvernement du Québec.

Alors, vous voyez le drame: non seulement on n'a pas l'approche territoriale, le gouvernement fédéral choisit, lui, de réglementer dans nos domaines de compétence et, en ça, venant de plus en plus gruger quelles sont les compétences de l'Assemblée nationale. Et cette réalité est tellement vraie que le gouvernement de l'Alberta a même ? et je ne sais pas où est rendue cette poursuite, ce serait intéressant de le voir ? mais à l'époque avait mis en demeure le gouvernement fédéral puis avait amorcé des procédures devant les tribunaux pour rappeler le gouvernement fédéral à l'ordre. Et à l'époque ce débat m'avait permis de mobiliser d'autres provinces pour dire que le gouvernement fédéral, oui, peut signer, mais il doit déléguer sa compétence aux provinces, soit aux assemblées ou aux gouvernements.

Et c'est pour ça qu'au-delà des questions de fric qui sont débattues entre le gouvernement du Québec puis le gouvernement fédéral il faut qu'il y ait un processus sur lequel on s'entend sur la mise en oeuvre. Puis ça, je n'ai jamais rien vu, dans les propos du ministre de l'Environnement ni dans sa politique, qui viendrait, sur ces questions, nous rassurer puis nous faire la démonstration que le Québec va exercer son leadership. Oui, les mesures sont correctes, puis il y a des choses bien dans son plan, puis je le répète, mais jamais je n'ai entendu, à travers des nombreuses déclarations du ministre de l'Environnement, ou du premier ministre, ou de la ministre des Relations internationales... leur dire qu'ils allaient défendre les compétences de l'Assemblée nationale puis qu'ils ne laisseraient pas le fédéral venir réglementer l'entreprise, ce qui devrait pourtant être notre responsabilité ici.

Je veux aussi en cela rajouter un autre élément à la réflexion. C'est de se dire que c'est d'autant plus pressant pour nous de le faire que j'ai toujours pensé... Puis on m'a reproché récemment dans les journaux d'avoir utilisé cette phrase, mais je la réutilise. Puis ceux qui disent que c'est de la langue de bois, c'est parce qu'ils ne comprennent pas ce que j'essaie de dire. Mais je vais le dire de façon claire: L'environnement, c'est le cheval de Troie à travers lequel le fédéral peut s'immiscer dans les compétences du Québec. On se souvient tous de l'histoire du cheval de Troie, hein? C'est des militaires cachés dans ce cheval en bois qui, la nuit venue, débarquent puis assassinent à peu près tout le monde qu'il y a au village. Je ne prétends pas que le gouvernement fédéral entend faire la même chose au sujet des Québécois, mais, quand on parle du cheval de Troie, Mme la Présidente, c'est que l'environnement, dans le contexte constitutionnel, qui est une compétence partagée, pourrait devenir le prétexte pour venir débalancer tout le rapport de force puis l'équilibre entre les articles 91 et 92 de la Constitution canadienne. Et la raison pour laquelle le gouvernement fédéral pourrait intervenir et serait à la limite, en termes constitutionnels, possiblement justifié d'intervenir, c'est à cause de la question de la sécurité nationale.

Le jour où plus de maisons vont continuer à s'effondrer parce que le pergélisol fond, le jour où on sera de plus en plus pris avec des phénomènes météorologiques extrêmes, le jour où de plus en plus de populations seront déplacées, entre autres des populations qui sont dans le Grand Nord, il sera possible pour le gouvernement fédéral de dire: Au nom de la sécurité nationale et de l'urgence, j'interviens au-delà des compétences qui sont celles de l'Assemblée nationale du Québec, et là on serait cuit. Et c'est pour ça qu'il presse qu'à travers cette discussion on continue d'assumer un leadership, puis ça, je ne le vois pas. Peut-être que les gens pourront me rassurer, mais je ne sens pas ça, d'aucune façon, de la part du gouvernement libéral, Mme la Présidente. Jamais je n'ai entendu le gouvernement procéder à une réflexion sur une question qui est pourtant cruciale puis soulevée par plusieurs experts en droit environnemental.

Je veux aussi vous dire, Mme la Présidente... Et je profite de la présence de la ministre des Relations internationales pour lui dire que je déplore le fait que jamais je n'ai entendu, de la part du gouvernement du Québec, une vision de ce que devrait être ce protocole pour la suite des choses. Ça, le Protocole de Kyoto, c'est bien, c'est correct, mais la deuxième phase... la deuxième phase... la deuxième phase d'engagement du protocole...

**Des voix:** ...

**M. Boisclair:** Est-ce qu'il y a un problème de l'autre côté?

**La Vice-Présidente:** Pardon, à ma droite, là, je vais vous demander votre collaboration, s'il vous plaît. Les chuchotements sont permis, mais ils ne doivent pas déranger la personne qui a la parole. Je vous demande votre collaboration.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît, on ne soulèvera pas de débat à ce moment-ci. Alors, je vous demande votre collaboration et, M. le chef de l'opposition officielle, je vous demande de poursuivre.

**M. Boisclair:** Je suis donc sur le fond toujours des choses. Quelle est la vision de ce gouvernement sur la deuxième phase d'engagement du protocole? Et ça, pas un seul mot. Est-ce que, oui ou non, la deuxième phase d'engagement devrait contenir des objectifs contraignants? Pas un mot là-dessus. Où est-ce que le gouvernement du Québec loge? Est-ce qu'il loge avec le gouvernement fédéral? Est-ce qu'il loge avec les Américains? Qu'est-ce qu'il pense de ce que devrait être la deuxième phase d'engagement? Parce qu'on ne peut pas, aujourd'hui, sachant là où le Protocole de Kyoto s'en va, tout simplement se réjouir puis ne pas avoir une idée pour la suite des choses.

Que pense la ministre des Relations internationales du fait, par exemple, que la Chine puis que l'Inde ne sont pas visées par l'objectif du Protocole de Kyoto? Puis que propose-t-elle comme discours sur la place internationale, pour faire en sorte qu'on évite qu'il y ait un certain nombre de glissements et ce qu'on appelle, en termes plus précis, mais ce qu'on appelle le «carbon leakage», pour utiliser une expression qui est bien connue? Mais dans les faits, puisqu'il y a des pays qui n'ont pas signé le protocole, il pourrait y avoir du déplacement d'activités économiques dans des endroits qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes qui sont celles prévues au Protocole de Kyoto. C'est une des vraies difficultés qui se posent en ce moment dans l'actuel Protocole de Kyoto.

Le Protocole de Kyoto, c'est bien, c'est un puissant signal qui est envoyé à toute la communauté internationale puis à tous les citoyens du monde qu'on est capables de s'entendre dans un forum multilatéral. Il y a là un véritable vent d'espoir pour bien des gens qui étaient un peu découragés de voir les difficultés que les nations entre elles avaient à discuter de ces questions. Donc, c'est une avancée et c'est une percée, il faut le défendre. Mais il n'y a personne qui dit ici que ce protocole-là, il est parfait. N'oubliez pas, Mme la Présidente, que le Protocole de Kyoto, tout ce qu'il fait, c'est de réduire le rythme auquel les émissions vont continuer de croître dans le monde. Depuis qu'on est pris avec un stock d'émissions considérable, il va falloir, si on veut atteindre des vrais objectifs environnementaux, aller encore beaucoup plus loin.

Or, quel est le leadership qu'on assume sur la scène internationale, au Québec, sur cette question? Quelle est la vision du gouvernement du Québec sur la deuxième phase d'engagement? Est-ce que, oui ou non, il devrait y avoir des objectifs contraignants? Qu'est-ce que le gouvernement du Québec pense du fait qu'il y a encore des pays qui ne sont pas soumis au Protocole de Kyoto? Puis qu'en pense le gouvernement du Québec? Puis quel genre de situation ou de solution envisage-t-il, en particulier dans les discussions qu'ils ont avec le gouvernement fédéral?

Que pense le gouvernement du Québec sur l'utilisation des mécanismes de marché? À un moment donné, moi, j'ai proposé, comme chef de l'opposition, qu'il y ait une bourse du carbone qui soit établie. On avait même, à l'époque, établi des contacts avec la Bourse de Montréal, qui joue un rôle important sur le marché des produits dérivés. Alors, il y a de l'expertise chez nous, et on aurait très bien pu, malgré le fait que les Américains n'ont pas, eux, signé le Protocole de Kyoto puis que le gouvernement fédéral boude toujours le Protocole de Kyoto, on aurait très bien pu s'entendre avec soit des États ou même des entreprises pour faire en sorte de mettre sur pied ce marché et que déjà, même si le gouvernement fédéral n'a pas signé Kyoto ? je parle du gouvernement fédéral américain ? qu'on travaille à mettre sur pied des mécanismes qui nous permettraient de réduire les émissions puis de s'assurer que les réductions d'émissions se fassent toujours là où le coût marginal de réduction serait le plus faible, ce que nous permettent des mécanismes de marché.

Et je m'inspire en cela d'un des grands succès qui a été celui du Canada sur la scène internationale, qui a été l'entente signée au début des années quatre-vingt-dix sur les pluies acides. Le premier ministre du Québec est bien conscient de cette entente, il était dans le gouvernement à l'époque. Mais c'est une entente signée entre M. Mulroney et Bush père sur la réduction des émissions de SO2, et ce qui avait permis à l'époque aux Américains d'avancer là-dedans, c'est parce qu'on faisait appel, dans cette entente, aux mécanismes de marché puis qu'on a mis sur pied pour la première fois une bourse pour des permis échangeables de dioxyde de soufre, de SO2. Et c'est à cause de ce mécanisme qu'on a été capable d'atteindre des objectifs remarquables en termes de diminution des émissions de pluies acides.

En d'autres mots, qu'est-ce qu'on pense, nous autres, au Québec, là-dedans? Puis qu'est-ce que propose la ministre, qui a un rôle à jouer sur les relations internationales? Elle n'en dit pas un seul mot, et c'est pour ça que je suis inquiet, Mme la Présidente. Je veux donc, en conclusion, féliciter la ministre de son initiative mais lui dire qu'il me semble qu'il y a énormément d'ouvrage qu'il nous reste à faire sur ces questions. C'est qu'on est loin du moment... On n'est pas arrivés au moment où il faut baisser les bras; au contraire, il faut exercer encore plus de leadership sur la scène internationale.

Et je mets au défi la ministre, qui aura des remarques de conclusion, de répondre aux questions suivantes, puis je les reprends de façon claire. Qu'est-ce que le gouvernement du Québec pense sur la deuxième phase d'engagement? Est-ce que, oui ou non, ça doit contenir des objectifs contraignants? Qu'est-ce que la ministre pense du fait qu'il y a des pays en voie de développement qui n'ont pas signé l'accord? Quelle est sa vision des choses pour la suite, pour éviter qu'il y ait un détournement de l'activité économique? Qu'est-ce que la ministre pense de l'utilisation des mécanismes de marché? Et pourquoi ne pas, même si le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement fédéral américain boudent Kyoto en ce moment, pourquoi ne pas avancer puis aller de l'avant? Puis finalement qu'est-ce qu'ils attendent pour se lever puis défendre l'approche territoriale plutôt que l'approche sectorielle puis engager des discussions pour que le gouvernement fédéral nous délègue cette compétence et qu'on soit capables, nous, de Québec, avec les pouvoirs de notre Assemblée puis qui sont ceux du pouvoir du Conseil exécutif... qu'on vienne rendre des comptes, nous, sur nos objectifs puis notre niveau de résultat?

Et le premier geste sur cette question qu'ils devraient poser, c'est de demander au gouvernement fédéral que, de façon claire, il reconnaisse 1990 comme base de départ, le moment où la convention est signée ? non pas le protocole ? pour s'assurer que les émissions qui ont été obtenues de bonne foi au Québec, qui ont été obtenues dans nos secteurs d'activité industrielle, qu'elles nous soient reconnues sur la scène internationale. Donc, je lance ce défi-là à la ministre et j'espère qu'elle saura prendre la balle au bond et nous indiquer quelles sont ses intentions sur chacune de ces questions qui nous permettraient, je pense, de continuer d'avancer de façon positive dans ce débat, non seulement pour nous, à l'Assemblée nationale, mais, je l'espère, pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie, M. le chef de l'opposition officielle. Alors, comme prochain intervenant, je reconnais le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À vous.

**M. Claude Béchard**

**M. Béchard:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Mme la Présidente, je suis très, très content de participer aujourd'hui au débat sur la motion d'approbation du Protocole de Kyoto à l'Assemblée nationale du Québec, parce qu'on en a parlé beaucoup dans les dernières semaines, de cette motion, et on se souvient très bien que le Parti québécois, justement pour, je dirais, tenter de faire oublier leur non-participation à la coalition québécoise que nous avons formée, la plus large coalition, de mémoire d'environnementaliste, formée au Québec, selon Steven Guilbeault... Les seuls qui n'étaient pas là étaient les gens d'en face. Alors, on se souvient que, dans les jours qui ont suivi la conférence de presse avec cette coalition, les gens d'en face ont tenté de récupérer, ont tenté de se remettre dans le portrait, comme on dit, pour tenter de récupérer cette erreur, j'imagine, stratégique qu'ils ont faite de ne pas faire partie de cette coalition-là qui représentait tous les Québécois, qui était apolitique. Il y avait des gens de l'Union des municipalités, des gens des syndicats, des gens d'un peu partout qui étaient là avec nous pour justement faire en sorte qu'on élève le débat, qu'on s'élève un peu au-dessus de la partisanerie. Mais, non, les seuls qui sont demeurés dans leur partisanerie sont les gens d'en face.

Alors, ça me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat-là, et surtout que, comme l'a indiqué la ministre des Relations internationales, j'ai été en mission au Kenya, où j'ai présidé la délégation du Québec à la 12e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la deuxième rencontre des parties au Protocole de Kyoto, qui se tenait à Nairobi. Et je dois vous dire que cette mission, bien qu'elle ait été très mouvementée, très suivie, très médiatisée, a été extrêmement bénéfique pour le rayonnement du Québec, extrêmement bénéfique parce que ça a permis aux gens de se rendre compte à quel point le Québec pouvait exercer et exerçait du leadership au niveau environnemental, autant sur la scène canadienne, sur la scène nord-américaine que sur la scène internationale.

Et, juste pour vous dire, on a fait beaucoup état, Mme la Présidente, du fait: Est-ce que, oui ou non, le Québec va parler de sa propre voix? Est-ce qu'on va avoir un 45 secondes pour présenter la position du Québec et notre plan? Mais, je veux juste vous rassurer, Mme la Présidente, on a passé beaucoup de temps aussi... et on avait un plan très précis pour rencontrer le plus d'intervenants possible de différents États fédérés. Et on a rencontré, je dirais, plus d'une dizaine, 10, 12 États fédérés pour échanger, pour présenter notre plan, pour faire connaître notre stratégie de lutte contre les changements climatiques. Et on a rencontré la secrétaire à l'Environnement de la Californie, on a rencontré la ministre de l'Environnement de la Bavière, de l'Écosse, de l'Australie du Sud, de l'État de Victoria, le Pays basque, le Cap occidental, la Rhénanie-Westphalie, tous des États fédérés, des ministres qui ont permis de faire valoir le leadership du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques.

Et cette mission-là, cette présence-là du Québec a aussi permis de mettre en commun différentes expériences que nous avons, de voir ce qui se fait dans d'autres endroits et de voir que, par exemple, même si... que ce soit aux États-Unis ou en Australie, les États fédéraux, les gouvernements fédéraux, c'est-à-dire, n'ont pas pris position pour Kyoto, mais de se rendre compte qu'il y a quand même beaucoup d'États fédérés, beaucoup de gens qui ont des stratégies pour lutter contre les changements climatiques. Par exemple, aux États-Unis, 25 % de la population américaine vit dans un État ou dans un autre où il y a des positions, des plans, des stratégies, des initiatives pour lutter contre les changements climatiques.

Donc, Mme la Présidente, ça nous a permis, cette mission-là, de faire valoir notre leadership, de parler de notre stratégie énergétique aussi, de parler du plan 2006-2012 sur les changements climatiques, de parler de notre politique de transport collectif. Et ce sont toutes des politiques qui ont soulevé beaucoup d'intérêt de la part de nos homologues des États fédérés. Je vous dirais qu'en plus des États fédérés ? parce qu'il y avait cette mission-là qu'on s'était donnée, de parler à plus de gens possible, au plus grand nombre de représentants possible ? on a aussi eu la chance de rencontrer la représentante... la ministre française, Mme Nelly Olin, de lui parler de notre plan, de lui présenter notre plan pour lutter contre les changements climatiques. Et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on a vu à quel point elle avait été impressionnée, impressionnée au point bien sûr de parler de notre plan publiquement, de vanter la qualité de notre plan.

Et, je vous dirais, Mme la Présidente, je veux rassurer les gens d'en face, parce que je ne voulais pas leur nuire au niveau international, donc je n'ai pas parlé du fait qu'ils n'étaient pas dans notre coalition, au Québec. Je n'ai pas dit que vous étiez isolés, je n'ai pas dit que vous ne participiez pas à la coalition avec nous. Donc, Mme la Présidente, malgré ce que l'opposition a fait ici, on a donné l'impression que le Québec ne parlait, lui, que d'une seule voix. Et ça a été, je dirais, particulièrement flatteur de voir à quel point la ministre française a appuyé notre plan, à quel point elle a mis en évidence la qualité des initiatives qu'on a mises de l'avant, parce que, pour elle, ces initiatives-là démontraient qu'il y avait du réalisme dans notre plan, ce n'était pas juste un discours, ce n'étaient pas juste des intentions, c'était d'abord et avant tout, je vous dirais, des actions bien concrètes. On a eu la chance aussi de rencontrer, de façon multilatérale cette fois-là, le ministre du Royaume-Uni qui, lui aussi, a félicité le Québec pour ses initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques et pour notre appui au Protocole de Kyoto.

Ça a été une bonne mission, je vous dirais, pour le gouvernement, pour le Québec, mais ça a aussi permis un autre volet qui était extrêmement important pour nous. C'est parce qu'au Québec il y a de l'expertise qui s'est développée, il y a des gens qui depuis des années travaillent, au niveau des changements climatiques, à étudier les phénomènes, à faire des comparaisons, à voir l'impact de ces changements-là, voir les capacités d'adaptation aussi que nous pouvons avoir.

Et ça a permis, entre autres, de faire ressortir le travail effectué par Ouranos, le consortium québécois de recherche sur la climatologie et l'adaptation aux changements climatiques, qui ont fait l'intérêt de... beaucoup, beaucoup d'intérêt à Nairobi. Ils ont participé à un événement parallèle qui a été un succès et qui a permis de faire ressortir toute l'expertise qu'Ouranos a dans le domaine des changements climatiques. Et je vous dirais qu'il y a différents pays, différents endroits qui ont étudié, qui ont retenu avec beaucoup d'attention les présentations faites par Ouranos. Par exemple, le Japon, un pays aux prises avec de graves problèmes d'érosion côtière, a suivi avec beaucoup, beaucoup d'attention les travaux d'Ouranos sur cette problématique au Québec. De même que la Suède et la Mongolie se sont montrées vivement intéressées par les travaux d'Ouranos portant sur la fonte du pergélisol dans le Grand Nord québécois.

Donc, cette mission-là, au-delà de tout ce que les gens d'en face... Puis je suis sûr que le député de Verchères va dire à quel point c'était épouvantable qu'on n'ait pas notre 45 secondes pour parler de la position du Québec. J'ai dit avant de partir qu'on profiterait de toutes les tribunes possibles pour présenter notre plan, faire valoir l'expertise québécoise. Et je vous dis sincèrement, Mme la Présidente, que ça a été un succès à ce niveau-là, et un succès à ce point que j'ai été un peu surpris de voir que, suite au fait qu'on n'ait pas eu 45 secondes et que la ministre fédérale n'ait pas parlé de notre plan... Je voyais, le lendemain, là, le chef de l'opposition qui disait: Il faudrait qu'on revienne.

Il faudrait tout de suite, là, tout arrêter et revenir. C'est comme si le chef de l'opposition nous avait demandé de laisser tomber tous les Québécois qui étaient derrière nous, de laisser tomber tous les gens qui nous appuyaient, qui étaient avec nous pour faire connaître l'expertise du Québec.

Si on avait écouté le chef de l'opposition, Mme la Présidente, vous rendez-vous compte que, si on avait écouté le chef de l'opposition, on n'aurait pas pu rencontrer la ministre française? Elle n'aurait donc pas pu nous donner son appui, parler du plan du Québec. Et je pense, j'imagine, le chef de l'opposition n'a pas pensé plus que ça quand il a dit qu'il fallait qu'on revienne, fallait qu'on laisse le Sommet de Nairobi pour revenir au Québec. Parce que ça a été une occasion exceptionnelle pour nous de faire connaître notre plan, de faire connaître ce qui se fait au Québec et surtout de démontrer la détermination que nous avons à ne pas laisser tomber les gens, ne pas céder à la première occasion et de continuer à vendre notre plan et à en faire la promotion un peu partout.

La mission à Nairobi a également permis au Québec de participer aux discussions initiées par le Climate Group et portant sur la création d'une alliance d'États fédérés et de gouvernements régionaux sur le climat. Il y a beaucoup de choses qu'on peut faire. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons mettre en commun comme État fédéré, et c'est ce que nous avons fait là-bas. L'alliance et les travaux faits par le Climate Group auront comme objectif d'appuyer le développement d'initiatives par le biais d'échanges d'informations sur l'élaboration de cibles de réduction, de stratégies de développement économique et de pratiques exemplaires en matière de lutte contre les changements climatiques. Ces discussions font suite aux engagements pris lors de la Déclaration de Montréal, déclaration commune d'États fédérés adoptée lors du Sommet des leaders sur les changements climatiques, en décembre 2005, à Montréal.

Et, juste pour faire un lien et une parenthèse sur Montréal, ça a été une bonne occasion, et tout le monde nous en a parlé à Nairobi, de démontrer encore une fois le leadership québécois, de démontrer à quel point, sur les questions de changements climatiques, les plus grands experts parmi les plus grands experts dans le monde, ce sont des Québécois et des Québécoises. On a donc toutes les raisons d'être fiers de ce qu'on fait, d'être fiers de ce qu'on a fait aussi avec notre plan sur les changements climatiques. Et je vous dirais que, lors de ces discussions-là, à peu près tous les ministres présents de d'autres États fédérés, à un moment ou l'autre, parlaient de la conférence de Montréal, parlaient de recherches, de travaux qui sont faits ici, au Canada, qui sont faits ici, au Québec, et donc ça a été une belle occasion pour nous de donner suite à la conférence de Montréal et aussi de démontrer à quel point cette conférence a été mémorable, mémorable parce qu'elle aura des effets sur plusieurs années.

Ce qui s'est passé à Montréal en décembre 2005, ce ne sera pas oublié en décembre 2006 ni en décembre 2010. Ça a été le coup d'envoi, je vous dirais, de nombreuses discussions, de nombreuses initiatives et surtout de nombreuses actions qui auront lieu au cours des prochaines années, un peu partout dans le monde, pour lutter contre les changements climatiques. Donc, le Québec, là, à Nairobi, a pu poursuivre les discussions en vue de la création d'une telle alliance stratégique. Et non seulement on va participer aux discussions, mais on va continuer de jouer un rôle extrêmement important, dans toutes les questions des changements climatiques, avec nos homologues des États fédérés.

Ces discussions-là avec nos homologues d'autres États fédérés mettent en évidence le rôle crucial que nous pouvons et devons jouer afin de relever ce défi d'envergure planétaire, un rôle qui a été sous-estimé jusqu'à présent par les Nations unies mais qui est de plus en plus reconnu en raison du rôle crucial et du leadership des ordres fédérés au sein de certaines fédérations, notamment au Canada, notamment aux États-Unis, et différents États qui n'ont pas attendu ou qui n'attendent pas que le gouvernement fédéral prenne une position officielle ou donne une direction particulière. Les États et les provinces sont capables de faire des choses, sont capables de prendre des initiatives, sont capables de poser des gestes, de prendre des actions et de faire en sorte qu'au-delà des mots, au-delà d'uniquement de la théorie... et d'échanger, de prêcher par l'exemple.

C'est ce que nous avons fait, au Québec, et c'est ce dont on peut être extrêmement fiers, c'est ce que la Californie fait, et, moi, je vous dirais que, s'il y a un modèle qu'on veut suivre, c'est celui de la Californie, qui n'hésite pas à poser tous les gestes nécessaires, tous les gestes possibles, avec le gouverneur Schwarzenegger, avec la ministre Jones, avec les autres ministres qui sont là, pour se positionner comme un État vert, pour se positionner comme un État qui pose des gestes en matière de changements climatiques et qui, au lieu de subir les effets des changements climatiques, bien joue plutôt un rôle de leader au niveau des changements climatiques. Et donc, là-dessus, à Nairobi, il y a de nombreux pays qui ont pris conscience que le gouvernement canadien n'a pas parlé au nom de tous les Canadiens et encore moins au nom des Québécois, parce que nous avons profité de plusieurs tribunes pour faire valoir notre plan et de parler de ce qu'on fait, nous, au Québec.

Et d'ailleurs il y a eu de nombreux sondages d'opinion, de nombreux questionnaires, de nombreux articles qui ont démontré à quel point les Québécois et les Canadiens accordent beaucoup d'importance au Protocole de Kyoto et aussi au respect par le Canada de ses engagements internationaux. Un des derniers sondages en lice, celui qui a été fait par la firme McAllister, indiquait que 77 % des Canadiens croyaient que le Canada devait prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les cibles de réduction et même les dépasser. Malheureusement, le discours de Mme Ambrose à Nairobi n'a pas reflété cet attachement-là et cette volonté d'action de la part des Canadiens et malheureusement, il faut le dire, n'a pas fait non plus part et mention des initiatives qui ont eu cours dans plusieurs provinces, dont au Québec, pour réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre.

Je veux faire une parenthèse, Mme la Présidente, sur un point qui est ressorti très fort aussi à la conférence de Nairobi. On ne se dirige pas dans un monde où les objectifs de Kyoto et les problématiques environnementales seront moins importants. On a vu plusieurs pays, plusieurs États dire à quel point les questions environnementales, les questions de changements climatiques, de réchauffement de la planète représentaient probablement le plus grand défi économique des prochaines années. Les gens nous disaient même qu'il s'agissait probablement des bases de la nouvelle révolution industrielle ou d'une nouvelle révolution industrielle, toute la question des changements climatiques et les impacts que ça aura. Je me souviens de l'économiste Stern qui a chiffré à au-delà de 7 000 milliards de dollars l'impact économique des changements climatiques. Donc, on se dirige dans un monde où on parlera de Kyoto plus.

Et, moi, ce qui m'a frappé beaucoup à Nairobi, c'est de voir à quel point un certain nombre d'États et de gouvernements qui ont signé Kyoto, qui vont atteindre les objectifs de Kyoto commencent à dire qu'ils n'ont pas fait ça pour rien, commencent à dire que, pour les pays, pour les endroits où on a signé Kyoto mais qu'on n'atteindrait pas les objectifs, qu'il pourrait y avoir des tarifications, des barrières tarifaires et donc qu'il y aura un resserrement autour des objectifs de Kyoto, ce qui nous prouve à nous, comme Québécois, que nous sommes sur la bonne voie, que nous sommes dans la bonne direction et que nous avons pris la bonne décision, comme gouvernement du Québec, de déposer un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques. Et donc, pour nous, il est primordial de le faire aujourd'hui, mais on l'avait déjà fait à plusieurs reprises, de réitérer par la motion qu'on va adopter aujourd'hui, je l'espère, le texte prescrit par la Loi sur le ministère des Relations internationales et donc de montrer encore une fois, pour une cinquième fois, que le Québec appuie le Protocole de Kyoto.

Le dépôt de cette motion devant l'Assemblée est rendu possible grâce au courage de notre gouvernement de mettre en place des mesures concrètes et significatives de lutte contre les changements climatiques. Et je vous dirais que, là-dessus, c'est probablement une des choses qui nous distinguent le plus des gens d'en face. Les gens d'en face auraient sans doute aimé beaucoup plus qu'on parle, qu'on fasse des discours pendant de nombreuses heures sur Kyoto, sur les objectifs, sans nécessairement déposer de plan. Pourquoi je dis ça? Parce que c'est ce qu'ils ont fait. Le dernier plan qu'ils ont déposé pour lutter contre les changements climatiques, c'était en 2000-2001, et je vais vous dire qu'il n'y avait pas grand monde, l'autre bord, qui avait l'air bien, bien fier de ça, parce qu'il n'y avait pas d'engagement financier, c'était du verbiage, c'était beaucoup de texte, beaucoup de mots. Mais concrètement, là, qu'est-ce qu'il a changé, le plan péquiste adopté en 2000 contre les changements climatiques? Pas grand-chose.

C'est pour ça que, nous, on a préféré déposer un plan. Il y avait déjà quatre motions de l'Assemblée nationale d'adoptées. Aujourd'hui, c'est la cinquième, là. Ce n'est pas une surprise, là. Ça fait déjà quatre fois que l'Assemblée nationale dit que nous sommes d'accord avec les objectifs du Protocole de Kyoto. Nous sommes le premier gouvernement qui sommes passé de la parole aux actes. On a adopté un plan d'action. Donc, pour nous, aujourd'hui, non seulement on est fiers de présenter cette motion-là grâce à ma collègue la ministre des Relations internationales, mais en plus, à la parole, à la motion, on peut joindre un des plans d'action dont on peut être le plus fiers et qui est reconnu comme étant le meilleur plan d'action au Canada.

On l'a déposé en juin dernier, le plan sur les changements climatiques, un défi pour l'avenir. C'est un document qui encore une fois n'est pas uniquement un texte ou pas uniquement théorique. C'est un document qui présente des actions concrètes pour réduire les gaz à effet de serre au Québec et qui témoigne de l'engagement du Québec de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Depuis son dévoilement, le plan a reçu un accueil favorable de l'ensemble de la société québécoise, des groupes environnementaux, du secteur du monde agricole, du monde municipal, du monde industriel, de tous les secteurs économiques québécois et même des syndicats, des secteurs sociaux. Tout le monde a reconnu que ce document-là était d'une grande qualité. Greenpeace Québec a même qualifié ce plan comme étant l'une des meilleures initiatives en Amérique du Nord, et le Sierra Club a donné au Québec la note A plus pour ses initiatives en matière de changements climatiques. Dans une évaluation de la contribution des gouvernements à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Québec a également obtenu la meilleure note en termes de gestion environnementale de cette problématique.

On a donc toutes les raisons, Mme la Présidente, aujourd'hui d'être extrêmement fiers de ce que nous avons fait en matière de lutte contre les changements climatiques. Ça n'arrive pas souvent que nous avons une politique qui est qualifiée d'exemplaire partout au Canada, partout en Amérique du Nord, et je pense qu'on peut en être très, très fiers.

Pourquoi y a-t-il autant d'engouement face à ce plan d'action? Moi, je vous dirais que ça s'explique surtout, et c'est explicable, par l'application concrète du concept de pollueur-payeur, par l'imposition d'une redevance sur les carburants et combustibles. C'est une mesure extrêmement concrète, extrêmement courageuse. On croit en effet qu'il est essentiel que les entreprises qui bénéficient du commerce du pétrole et du gaz naturel contribuent à la lutte, à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Le financement obtenu, ainsi évalué à la hauteur d'environ 200 millions, va permettre de soutenir les diverses actions du plan d'action.

Et, souvenez-vous, quand ça a été lancé, beaucoup de gens ont dit ? et du secteur pétrolier ? qu'ils n'étaient pas d'accord. Et qu'est-ce qui est arrivé il y a deux semaines? Parce qu'à force de conviction, parce qu'on y croit, à notre plan, bien la première pétrolière québécoise, Ultramar, a appuyé notre plan d'action, a dit que c'était un très bon plan et qu'elle y souscrivait. Donc, Mme la Présidente, quand on est déterminés, quand on dépose une politique, quand on est reconnus comme étant les meilleurs, on est toujours fiers de voir qu'il y a d'autres Québécois qui s'y associent, et je pense que, là-dessus, on peut être extrêmement fiers de cette mesure-là.

On a aussi déposé un programme d'efficacité énergétique qui va être financé à même cette redevance, qui va permettre aux gestionnaires de bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels de bénéficier des fonds visant à améliorer l'efficacité énergétique. Même chose pour les industries qui désirent développer un secteur industriel plus efficace au plan énergétique et moins polluant au plan environnemental.

En matière de transport des marchandises, les gestionnaires de flottes de camions seront encouragés à installer de nouvelles technologies qui vont leur permettre de réduire leur consommation de carburant. De plus, le réglage à 105 km/h du limitateur de vitesse sur les poids lourds entraînera des économies en frais énergétiques pouvant aller jusqu'à 8 000 $ par camion sur une base annuelle.

Pour les automobilistes, la subvention à l'achat de voitures hybrides, annoncée dans le dernier budget de mon collègue des Finances, ainsi que l'introduction dès 2010 de normes limitant les émissions de GES des voitures vont permettre aux Québécois de bénéficier de voitures plus efficaces au niveau énergétique et moins polluantes.

En matière de transport collectif et alternatif, de nombreux investissements ont été faits et seront encore faits grâce au plan d'action de mon collègue des Transports et vont permettre aux Québécois de bénéficier d'infrastructures modernes et efficaces vers lesquelles ils vont se tourner de plus en plus. Et, dans ces initiatives-là, on peut penser, entre autres, au train de banlieue vers l'est de Montréal, une excellente nouvelle qui a été annoncée et qui démontre encore une fois la détermination de notre gouvernement à lutter contre les changements climatiques et à passer de la parole aux actes. On a un plan d'action qui va permettre non seulement au Québec de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, mais qui également, au plan économique, va nous propulser dans le XXIe siècle.

L'avenir appartient désormais à ceux qui sauront rationaliser au maximum leur consommation d'énergie et profiter ainsi d'un avantage notable en matière de compétitivité et de rentabilité. Et il est clair que, pour plusieurs entreprises ? on en a entendu parler à Nairobi ? elles vont préférer aller investir dans des endroits où il y a des plans pour lutter contre les changements climatiques, et donc le Québec devient une cible privilégiée. Pourquoi? Parce qu'ils savent qu'il n'y aura pas de surprise. Ils savent qu'en venant investir au Québec on a déjà un plan d'action, comparativement à d'autres endroits, à d'autres États fédérés, à d'autres pays où il n'y a pas ce genre de plan d'action là. Donc, ça devient aussi pour nous un avantage économique.

On vient de franchir, Mme la Présidente, une étape importante dans la mise en oeuvre du plan d'action avec le dépôt du projet de loi n° 52 qui va permettre notamment la mise en place de la redevance sur les carburants et combustibles. Ce projet de loi déposé par mon collègue des Ressources naturelles ainsi que d'autres mesures législatives et réglementaires, nombreux programmes de financement, vont permettre aux Québécois de contribuer concrètement à l'effort international de lutte contre les changements climatiques.

Notre plan d'action se veut une réponse du Québec à l'appel d'urgence lancé par la communauté internationale avec l'adoption du Protocole de Kyoto sur la question du réchauffement planétaire. La grande cohésion que l'Assemblée nationale a démontrée jusqu'à présent sur ce traité international reflète parfaitement la vision de la population québécoise sur cette problématique. Les Québécois considèrent que les changements climatiques et leurs conséquences sont des enjeux importants et fondamentaux pour le XXIe siècle et les Québécois souhaitent et exigent que leur gouvernement relève ce défi-là. C'est ce que nous avons fait avec notre plan sur les changements climatiques.

Et je veux vous dire, Mme la Présidente, que, si, dans les dernières semaines, malheureusement, au niveau de la coalition que nous avons formée, on n'a pas pu compter sur le Parti québécois, je souhaite aujourd'hui et je suis heureux de voir aujourd'hui qu'ils sont revenus dans le bon sens, c'est-à-dire qu'ils ont laissé de côté les questions partisanes, qu'ils ont décidé de nous appuyer. Comment pouvaient-ils expliquer, Mme la Présidente, que tout le monde au Québec, que tout le monde au Canada, que beaucoup de monde partout, dans différents États fédérés, dans différents pays considèrent que le Québec a le meilleur plan pour lutter contre les changements climatiques et que les gens d'en face ne faisaient pas partie de notre coalition pour nous appuyer et nous aider à aller de l'avant avec ce plan-là et à aller chercher davantage au niveau du gouvernement fédéral? J'ose espérer aujourd'hui que l'Assemblée, pour la cinquième fois, la cinquième motion que nous adopterons pour prouver notre appui au Protocole de Kyoto, j'ose espérer que ce qu'on fera aujourd'hui est un geste important qui va constituer l'approbation du Protocole de Kyoto et enchâsser un appui définitif et irrévocable de ce traité dans les annales de l'histoire du Québec.

Et ils nous ont demandé souvent de le faire, en face, de prouver qu'on était pour Kyoto. On l'a prouvé avec notre plan d'action, on le reprouve encore aujourd'hui, Mme la Présidente, et je peux vous dire que, pour nous, l'appui à Kyoto n'a jamais fait de doute. C'est nécessaire, c'est essentiel, nous avons un plan qui va dans ce sens-là, et c'est donc avec beaucoup de fierté aujourd'hui que nous voterons pour cette motion afin d'approuver définitivement le Protocole de Kyoto et de démontrer une fois de plus que les Québécois sont d'accord avec les objectifs poursuivis par le Protocole de Kyoto. Merci.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je reconnais maintenant la porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, francophonie et diversité culturelle et députée de Taillon. À vous la parole, madame.

**Mme Marie Malavoy**

**Mme Malavoy:** Merci. Merci, Mme la Présidente. Je suis heureuse de prendre la parole sur cette motion d'abord parce que je fais partie des gens qui l'ont appelée avec beaucoup d'insistance, si je peux dire, à l'occasion de plusieurs périodes de questions. Et, bien entendu, le Parti québécois, l'opposition officielle est en accord avec cette motion qui vise à approuver le Protocole de Kyoto. Je pense qu'il était temps de le faire.

Je reviendrai un petit peu, en finale, sur la chronologie des faits, mais j'aimerais prendre un moment pour situer d'abord le geste que nous posons aujourd'hui et je parlerai ensuite un petit peu plus de la démarche d'ensemble.

Situons donc le geste d'aujourd'hui. Ce n'est pas un geste banal. Tout à l'heure, le ministre disait: Ça fait quatre ou cinq fois que nous approuvons le Protocole de Kyoto. En fait, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est quelque chose de très particulier. C'est une approbation du protocole. Ce n'est pas une motion sans préavis après la période de questions, c'est en vertu d'une loi, la Loi du ministère des Relations internationales, que la ministre nous a introduit donc cette demande que l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Il y a une portée juridique à ce geste que nous posons aujourd'hui, il y aussi une fonction symbolique et il y a une fonction démocratique. J'aimerais prendre quelques instants peut-être pour situer ces trois fonctions et ensuite je reviendrai sur le fond des choses. Il y a une fonction juridique, donc. C'est-à-dire que, pour que le gouvernement du Québec soit lié à un accord international, pour qu'il puisse décréter qu'il est lié à cet accord international, il faut d'abord que l'Assemblée nationale ait approuvé formellement le protocole. C'est la loi qui est faite comme ça. Ce n'est pas simplement une motion où on déclare des intentions ou des voeux, c'est une motion à partir de laquelle nous posons un geste de nature juridique.

Il y a aussi ? et je pense que c'est également important ? une fonction symbolique à la ratification d'un protocole comme nous le faisons aujourd'hui. C'est sûr que le gouvernement canadien a son autonomie. D'un point de vue strictement constitutionnel, c'est le gouvernement canadien qui prend les décisions de ratifier ou non un traité international. Mais, lorsque l'Assemblée nationale du Québec approuve comme aujourd'hui un protocole, par sa voix c'est un peu plus de 7 millions de personnes au Québec qui disent au Canada: Voici ce que nous souhaitons.

Il y a donc un poids, un poids symbolique important dans le geste que nous posons, et on imagine mal que le gouvernement canadien puisse passer outre éventuellement à un désaccord avec le Québec. Cela vaut pour le protocole que nous approuvons aujourd'hui, cela vaut aussi de façon générale pour toute ratification de traité que nous aurions à approuver en cette Chambre.

Il y a également une fonction plus démocratique dans le droit de regard que l'Assemblée nationale porte sur un protocole comme celui-ci. Ce n'est pas anodin de savoir que, dans les autres Assemblées législatives de type britannique comme la nôtre, il n'y a pas cette demande qu'un État correspondant à l'Assemblée nationale du Québec demande de ratifier un protocole ou plutôt d'approuver un protocole.

Et, si vous me permettez de faire un petit lien historique, on peut se demander pourquoi nous faisons cela aujourd'hui, alors que d'autres provinces du Canada n'en sentent pas le besoin. Je voudrais juste rappeler un événement qui a été marquant et qui a probablement beaucoup contribué à faire que cette loi, aujourd'hui, nous impose une telle ratification.

Cette loi a été adoptée en 2002, la Loi du ministère des Relations internationales qui nous demande d'appuyer ce protocole. Elle a été approuvée, en 2002, dans la foulée des lendemains du Sommet des Amériques. Et qu'avions-nous retenu à l'époque du Sommet des Amériques? C'est que les parlementaires avaient été exclus du processus. C'était un processus qui aurait, selon nous, des impacts sur les sociétés que nous représentions. Et, dans la foulée du Sommet des Amériques où on était sortis avec une vaste frustration, profonde frustration quant à la possibilité du Québec de faire entendre sa voix par le biais de ses parlementaires, on a donc modifié la loi sur les relations internationales pour s'assurer que, dans un certain nombre de cas, on puisse poser un geste solennel d'approbation d'un traité international. Ça, c'est pour la question plus des fondements, je dirais, du geste d'aujourd'hui.

Si on fait un lien ensuite avec notre histoire au Québec ? et ce n'est pas particulier au Parti québécois, ça s'est fait également avec les autres gouvernements ? on peut faire un lien avec ce qu'on appelle la doctrine Gérin-Lajoie. Le chef de l'opposition officielle l'a mentionnée tout à l'heure. La doctrine Gérin-Lajoie dans le fond, elle est simple. Ce n'est pas une loi, c'est une doctrine et en même temps c'est quelque chose que nous avons expérimenté à plusieurs reprises et qui finalement est entré dans nos coutumes. Or, dans le parlementarisme britannique, les us et coutumes ont de l'importance. Elle dit ceci, cette doctrine: que nous pouvons prolonger, sur la scène internationale, nos compétences internes. En matière d'environnement, par exemple, nous avons des compétences, nous avons un ministre de l'Environnement et du Développement durable, on a un ministère, on peut prolonger, sur la scène internationale, nos compétences. Donc, ce que nous voulons, c'est avoir le droit de faire valoir, sur la scène internationale, nos compétences.

Et donc j'arrive au contexte peut-être plus précis de ce qui s'est passé ces derniers temps. La doctrine Gérin-Lajoie nous demanderait d'aller au bout de nos capacités de prise de parole, faire savoir, faire savoir dans l'univers des forums internationaux que nous avons des positions et que nous sommes capables de les défendre de façon très ferme. Le problème que nous avons depuis ces dernières semaines, c'est que, le protocole que nous approuvons aujourd'hui, il me semble, tout le monde en conviendra, que ça aurait été pas mal plus logique de l'approuver avant la conférence de Nairobi à laquelle le ministre s'est rendu.

Le ministre nous a fait part, tout à l'heure, je dirais, un peu de son journal de voyage, avec toutes les choses qu'il a appréciées dans son voyage, les rencontres qu'il a faites, les discussions qu'il a pu avoir. Il reste que d'une part le ministre n'est pas allé à Nairobi avec en poche l'approbation formelle du Protocole de Kyoto par l'Assemblée nationale du Québec. Ce n'est pas faute de lui avoir demandé, mais, pour des raisons, je dois dire, qui m'échappent encore un peu, finalement le ministre est allé avec en main les éléments de politique qu'il voulait bien défendre, mais il n'avait pas une approbation formelle, comme nous le faisons aujourd'hui. En plus, ce n'est pas parce qu'on était dans l'incapacité de le faire. La motion de la ministre des Relations internationales a été déposée le 15 mars dernier. À partir du 25 mars 2006, on aurait pu disposer de la question. Donc, il me semble que ça vaut la peine tout de même de faire remarquer qu'il y a selon moi une certaine incohérence entre les déclarations du ministre et le fait qu'il se soit privé d'avoir un poids politique plus important.

Parce que, qu'est-ce qui s'est passé, si on le regarde d'un point de vue de relations internationales, de place du Québec dans le monde, qu'est-ce qui s'est passé à Nairobi? Le ministre a dû en bonne partie parler à des gens et faire ce que nous avions prévu, c'est-à-dire il a dû faire des corridors. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant de parler à des gens dans les corridors. Des forums internationaux, c'est fait effectivement pour rencontrer des gens, pour faire des relations bilatérales. Tant mieux si une ministre française trouve que les politiques québécoises sont intéressantes, et vice-versa. La question n'est pas de savoir si c'est intéressant ou pas de faire des corridors. La question est de savoir si c'est suffisant. Est-ce qu'il est suffisant, dans un forum international, d'être condamné à parler en dehors des lieux où cela se passe? Les arguments du ministre auraient eu plus de poids s'il avait été en mesure d'au moins faire porter sa parole par la ministre canadienne, et bien évidemment ses arguments auraient eu encore beaucoup plus de poids s'il avait pu parler lui-même.

Je me souviens d'ailleurs que, le 9 novembre dernier, dans un article du *Devoir*, deux journalistes indiquaient que le ministre partait à Nairobi, je cite, «avec un sac à dos [...] plus léger que si l'Assemblée nationale avait lié juridiquement le gouvernement du Québec au protocole en vertu de l'article 22.3 de la loi sur les relations internationales». Un sac à dos plus léger, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que le ministre partait sans avoir vraiment un appui fort de l'Assemblée nationale. Et ça veut dire aussi, d'une certaine façon, qu'il rentrait dans le rang. Parce que j'ai bien écouté le ministre tout à l'heure. À certaines reprises ? et je pourrais vérifier en lisant son texte à tête reposée ? à plusieurs reprises, on a l'impression d'un discours mais carrément nationaliste, carrément un discours qui pose l'importance pour le Québec de faire valoir ses opinions dans le monde et dans des forums internationaux. Moi, je n'ai rien contre ça. Je suis sûre que je relirais une bonne partie du discours du ministre et que je serais en accord avec ça. Là toutefois où j'ai un désaccord, c'est que ce n'est pas suffisant.

Et il y a des domaines ? à mon avis, celui de la question des enjeux de l'environnement en est un très bon exemple ? où ça fait une différence d'être un État ou de quêter sa place ou son droit de parole à l'intérieur d'un autre État. Nous avons été condamnés, en matière environnementale, de demander une place pour que notre voix ne soit pas entendue simplement en dehors des lieux où se prennent les décisions, mais soit vraiment entendue à l'endroit même où les États discutent d'égal à égal pour prendre des positions.

Le geste d'aujourd'hui donc, dans le cadre constitutionnel actuel, il a son importance. J'ai rappelé, tout à l'heure, les différentes fonctions de l'adoption d'un protocole, d'un traité international. C'est important. Mais on peut se demander si on ne peut pas rêver de quelque chose de plus intéressant pour le Québec. Parce que, là, ce que ça veut dire, c'est que, si le gouvernement fédéral, parce qu'il partage notre opinion, parce qu'il est plus ou moins ouvert, nous laisse une place, on pourra parler de façon plus forte et plus claire. Si, par contre, comme c'est le cas ? il ne faut pas se cacher les choses ? actuellement, il y a une divergence de vues entre les positions québécoise et canadienne, nous serons condamnés à faire valoir notre voix autrement. Nous serons condamnés, autrement dit, à nous exprimer en dehors des lieux où cela peut compter.

Ça voudrait dire quoi donc, de changer cet ordre de choses? Ça voudrait dire quoi si, au lieu de se contenter de procéder à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel, nous essayions d'avoir notre voix pleine et entière? Et, nous, c'est à ça qu'on va travailler. Tant qu'on est dans le Canada, on va essayer de faire pour le mieux à l'intérieur de ça. Mais pourquoi est-ce qu'on veut changer? Je vais l'illustrer avec la question de l'environnement.

Si nous étions un pays, si nous étions un État indépendant, ce serait une voix de plus dans le monde pour ratifier le Protocole de Kyoto. Ça marche comme ça, les forums internationaux. Les États ont une voix pour s'exprimer. Que ce soient des États très populeux, que ce soient des États où il y a moins de population, les États sont égaux à la table des nations. Et, si nous avions un État, non seulement nous n'aurions pas été aphones, parce que je considère que ne pas avoir le droit de parler là où ça compte, c'est être aphone, c'est être privé de sa voix, non seulement nous n'aurions pas été aphones, mais nous aurions pu contribuer à ce que le Protocole de Kyoto et ce qu'il représente progresse sur la planète. C'est à ça que ça sert, des pays. Des pays, ça sert à mettre en forme un certain nombre d'idées, un certain nombre de valeurs, et, quand il s'agit d'enjeux planétaires comme ceux liés à l'environnement, c'est d'autant plus important de nous dire qu'à l'intérieur de notre propre société nous déléguons des gens qui nous représentent pleinement à la table des nations.

Je suis donc, en terminant, heureuse malgré tout qu'on approuve le Protocole de Kyoto. On pourrait dire: Mieux vaut tard que jamais, ça fait partie des dictons de notre culture. Moi, je pense qu'on aurait pu le faire, pour employer un principe plus moderne, juste à temps. Ça aurait pu être fait avant d'aller à Nairobi, ce qui n'a pas été le cas. Mais, si on prolonge la logique même de ce que le ministre souhaite, si on prolonge cette logique-là, si on veut aller au bout de cette logique, si on veut faire valoir nos opinions, si on veut que ça ait de l'importance sur la scène internationale, ce que cela veut dire, c'est qu'on doit travailler aussi à sortir de ce cadre qui en certaines occasions, et je crois que ça a été bien illustré à Nairobi, est un carcan quand il s'agit de plaider en vertu des valeurs du peuple du Québec.

Je considère donc qu'avoir un État nous permettrait dignement de dire qui nous sommes à la face du monde, et, qu'il s'agisse de Kyoto, qu'il s'agisse d'autres types de protocoles, qu'il s'agisse de diversité culturelle, nous aurions notre mot à dire, et personne jamais ne pourrait nous demander d'attendre notre droit de parole. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie, Mme la députée. Alors, je serais prête à reconnaître un prochain intervenant. M. le député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. À vous la parole.

**M. Norbert Morin**

**M. Morin (Montmagny-L'Islet):** Merci, Mme la Présidente. Je tiens, moi aussi, à appuyer la motion présentée par la ministre des Relations internationales au sujet du Protocole de Kyoto et des changements climatiques. En tant que député de Montmagny-L'Islet mais aussi à titre d'adjoint parlementaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, je peux apprécier les décisions prises et les gestes posés par notre gouvernement, dans le domaine des ressources naturelles, pour réduire les gaz à effet de serre et de ce fait combattre les changements climatiques.

La stratégie énergétique intitulée *L'énergie pour construire le Québec de demain*, rendue publique le 4 mai dernier, en est un bon exemple. Cette stratégie vise prioritairement à mettre en valeur le potentiel énergétique du Québec par l'utilisation de sources d'énergie renouvelable émettant peu de gaz à effet de serre. Avec cette stratégie, le gouvernement du Québec fait du développement durable l'une de ses grandes priorités. La stratégie énergétique s'articule autour de six objectifs suivants: renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie; utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique; accorder une place plus grande aux communautés locales et aux nations autochtones dans le développement énergétique; consommer plus efficacement l'énergie; devenir un leader du développement durable; déterminer un prix de l'électricité conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource.

Mme la Présidente, la question de l'efficacité énergétique est au coeur des préoccupations gouvernementales. En effet, cette question figure parmi les principales priorités d'action de la stratégie énergétique. En matière d'efficacité énergétique, le gouvernement a indiqué, dans la stratégie, qu'il vise à multiplier par huit les objectifs globaux d'efficacité énergétique à l'horizon 2015. De ce fait, le gouvernement souhaite que les cibles d'efficacité énergétique pour les différentes formes d'énergie soient réévaluées de façon significative. À noter qu'une cible est aussi retenue pour le secteur des produits pétroliers, et ce, pour la première fois de l'histoire. La cible équivaut à un peu plus de 10 % de notre consommation annuelle de produits pétroliers.

Comme je viens de le mentionner, le gouvernement du Québec a fait du développement durable l'une de ses grandes priorités. Pour atteindre cet objectif, Mme la Présidente, le gouvernement du Québec entend prioriser le développement des énergies renouvelables, utiliser l'énergie de façon efficace et surtout innover en énergie. Il vise notamment à relancer et à accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique, développer harmonieusement et de façon encadrée l'énergie éolienne, utiliser l'énergie de façon efficace et innover en énergie, notamment en soutenant la filière éthanol carburant produit à partir de la biomasse forestière, des résidus agricoles et des déchets urbains. En plus de son intérêt économique évident, le recours aux énergies propres et renouvelables nous permettra de maintenir un bilan très, très enviable, à l'échelle nord-américaine, en matière d'émissions de gaz à effet de serre. La quasi-totalité de notre production électrique provient de l'hydroélectricité et donc, Mme la Présidente, d'une source d'énergie renouvelable émettant peu de gaz à effet de serre.

Le développement hydroélectrique demeure la priorité en matière de développement durable. En lançant 4 500 MW et des investissements nouveaux de l'ordre de 25 milliards de dollars, le Québec vivra un rythme de développement équivalent à celui de la deuxième phase de la Baie James. Ce n'est pas peu dire, Mme la Présidente, c'est 70 000 emplois qui seront créés. Par ailleurs, la stratégie de relance et d'accélération de l'aménagement hydroélectrique contribuera directement à la lutte contre les changements climatiques et en particulier au développement durable du Nord-Est américain. Grâce à la marge de manoeuvre que nous sommes à rétablir, nous pourrons combler nos besoins, créer de la richesse et nous pourrons profiter d'occasions d'affaires sur les marchés d'exportation.

Parlons-en, de l'exportation. L'exportation d'une forme d'énergie renouvelable et propre contribue directement à la lutte contre les changements climatiques et à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto dans le Nord-Est du continent. Mme la Présidente, nos exportations contribuent également à la qualité de l'air dans cette même région. Cela est d'autant plus vrai que plusieurs des partenaires actuels et éventuels du Québec se sont donné des objectifs et des orientations privilégiant les énergies renouvelables. En ce qui concerne les bénéfices issus des exportations, ils seront en partie affectés au Fonds des générations. De cette façon, Mme la Présidente, nous contribuons à réduire le fardeau de la dette pour les générations à venir. Dans sa stratégie énergétique, le Québec a consacré l'importance de l'énergie éolienne pour le développement énergétique du Québec. En misant sur la capacité considérable de l'éolien, le gouvernement a engagé un programme de développement ambitieux de 4 000 MW. Ce programme positionnera le Québec parmi les leaders nord-américains avec environ 10 % de notre puissance totale installée en provenance de l'éolien, et cela d'ici 2015. Par conséquent, l'énergie éolienne constitue une bonne décision pour l'avenir québécois, et ce, pour plusieurs raisons. L'énergie éolienne est un complément naturel à l'hydroélectricité, on en convient. Les éoliennes permettent de moins solliciter la réserve hydraulique des barrages. Par conséquent, elle permet de renforcer les approvisionnements énergétiques du Québec.

La réalisation des projets issus des deux appels d'offres permettra le développement et la consolidation d'un nouveau secteur industriel de fabrication d'équipement éolien. Mme la Présidente, deux usines de fabrication de tours et d'assemblage de nacelles d'éoliennes ont déjà été implantées, à Matane, par la firme québécoise Marmen. À Gaspé, la société LM Glasfiber opère une unité de production de pales. Enfin, je vous rappelle que l'éolienne est une forme d'énergie propre et renouvelable qui contribue à la réduction encore une fois de gaz à effet de serre.

Mme la Présidente, avec la nouvelle stratégie énergétique, le gouvernement mise aussi sur l'innovation en énergie et sur la recherche et le développement afin d'accélérer le recours aux technologies qui représentent pour le Québec le plus d'intérêt. Les choix du gouvernement portent prioritairement sur les énergies renouvelables. Dans ce sens, le gouvernement entend adopter une démarche spécifique visant le développement d'une filière québécoise des carburants renouvelables, soutenir la géothermie et l'énergie solaire et enfin préparer l'avenir avec l'hydrogène. Les carburants renouvelables nous permettront, au cours des prochaines années, de réduire notre dépendance par rapport aux produits pétroliers.

Mme la Présidente, le Québec mise notamment sur l'éthanol, carburant d'origine cellulosique. Bien que certaines technologies sont déjà au point et opérationnelles depuis des décennies au Brésil avec la canne à sucre et le maïs-grain, en Amérique du Nord, le Québec mise sur les technologies de valorisation de la matière première disponible chez nous, localement. Avec la mise en production de l'usine de Varennes de maïs-grain, le Québec deviendra un producteur d'éthanol dès 2007. Cependant, notre gouvernement favorisera l'éthanol à partir de cellulose, une matière déjà disponible et écologiquement à prioriser.

Donc, à partir de 2007, l'éthanol produit au Québec représentera 1,5 % de la demande totale d'essence. Notre gouvernement a indiqué, dans sa stratégie, qu'il multipliera par trois cette performance d'ici 2012. C'est donc avec 5 % d'éthanol, principalement d'origine cellulosique, dans l'ensemble de la consommation d'essence au Québec.

Mme la Présidente, pour atteindre cet objectif, nous devons relever des défis technologiques. Le Québec entend donc poursuivre et approfondir les travaux de recherche et de développement dans ce domaine. Avec l'hydraulique, l'éolienne et les autres énergies renouvelables, nous avons en main tous les atouts pour devenir un leader du développement durable. Notre contribution à la lutte aux changements climatiques ne se limite pas à l'adoption de la stratégie énergétique dont la mise en oeuvre est concrétisée par un projet de loi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a déposé en cette Chambre. En effet, Mme la Présidente, une partie du financement du Fonds vert proviendra du secteur énergétique québécois. Quelle bonne nouvelle! Ce fonds fait partie des mesures du plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 présenté par notre gouvernement.

Mme la Présidente, c'est avec les mesures que je viens de vous exposer que le gouvernement du Québec contribuera concrètement, notamment grâce au secteur des ressources naturelles, à la lutte aux changements climatiques. Sur ce, je vous remercie de votre attention à mes humbles propos. Merci.

**La Vice-Présidente:** Je vous remercie, M. le député de Montmagny-L'Islet. Alors, je reconnais immédiatement le député de Verchères et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, faune et parcs. À vous la parole.

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Merci, Mme la Présidente. Je suis très heureux, aujourd'hui, et très honoré de prendre part au débat qui a cours sur l'adoption de la motion qui est présentement à l'étude de l'Assemblée nationale. J'ai conscience, Mme la Présidente, de prendre part à un exercice qui a une portée historique très importante. En fait, nous prenons part à un événement d'une grande solennité.

Pourquoi en est-il ainsi? Il en est ainsi parce que cette motion, contrairement aux autres motions qui ont été adoptées jusqu'à présent ? je sais que le ministre ne cesse de nous dire qu'il s'agit de la cinquième motion d'appui à Kyoto ? mais cette motion n'a pas la même portée. Si j'ose dire, les motions précédentes avaient plutôt une portée symbolique. Nous sommes dans une atmosphère, Mme la Présidente, où il est grandement question, ces jours-ci, dans l'actualité, de motions à portée symbolique, sans effet concret. On en a vu un bon exemple à Ottawa. Il y a eu adoption de motions jusqu'à présent qui témoignaient d'une intention, intention fort honorable, symbole tout à fait appréciable, mais motions à portée essentiellement symbolique. Ce n'était, Mme la Présidente, si je peux me permettre l'expression, que des formules à portée essentiellement déclaratoire.

La présente motion n'est pas du même acabit. Il s'agit d'une motion qui vise à nous conformer à une disposition de la Loi sur le ministère des Relations internationales. Ce n'est pas une disposition qui se traduit légalement par une ratification, puisque la ratification a été effectuée par le Parlement du Canada. Et, à l'époque où le Protocole de Kyoto a été ratifié, j'ai eu le très grand honneur de participer à ce vote, au Parlement du Canada, au cours duquel nous avons ratifié le Protocole de Kyoto. Mais la présente motion vise à faire en sorte que l'Assemblée nationale du Québec approuve ledit protocole et, ce faisant, s'y liant formellement, il ne s'agit plus simplement que d'une intention, il ne s'agit plus simplement que d'une manifestation, d'une déclaration, d'une motion à portée symbolique. Il y a aujourd'hui, par l'adoption de cette motion, un geste solennel qui est posé: nous lions le Québec formellement au Protocole de Kyoto. Alors, c'est ce qui fait la très grande différence entre les motions qui ont été adoptées jusqu'à présent et celle qui est actuellement à l'étude de l'Assemblée nationale.

Mme la Présidente, nous avons fait grand état, au cours des derniers instants ? le chef de l'opposition en a parlé dans son discours, ma collègue de Taillon a fait de même ? de la doctrine dite Gérin-Lajoie. Cette doctrine stipule que le Québec peut prolonger, sur la scène internationale, ses compétences internes. Mais d'où c'est que ça sort, ça, la doctrine Gérin-Lajoie? Bien, ça découle d'une décision, Mme la Présidente, du Conseil privé de Londres rendue en 1937 et qui accordait, à toutes fins utiles, une personnalité internationale aux provinces et au Québec.

Le Québec a toujours considéré important de faire valoir cette personnalité internationale, d'exercer cette personnalité internationale, ce qui n'est peut-être pas le cas des autres provinces au Canada, mais cette personnalité existe, et le Québec insiste pour prolonger, sur la scène internationale, ses compétences internes, et, dans le cadre de l'application des dispositions du Protocole de Kyoto, il y a une foule de compétences internes du Québec qui sont touchées, et le Québec doit donc accepter de se lier audit protocole pour que ses compétences puissent s'exercer. Donc, il s'agit d'un geste solennel, d'un geste important, d'un geste à portée historique que nous allons poser aujourd'hui, en cette Assemblée nationale.

Par contre, il faut rappeler, M. le Président, le contexte peut-être un peu moins clair, honorable, brillant dans lequel s'inscrit le débat d'aujourd'hui. Je dois dire que ce contexte est un contexte de confusion où il aurait été largement préférable que le gouvernement du Québec se dote de ce vote à l'Assemblée nationale pour faire valoir sa position sur la scène internationale, particulièrement dans le cadre de la deuxième conférence pour les parties liées au protocole sur les changements climatiques qui a eu lieu récemment à Nairobi.

Ma collègue de Taillon le signalait à juste titre, il aurait été préférable pour le Québec de se voir lié au Protocole de Kyoto formellement avant de se rendre à Nairobi. Or, on a choisi de ne pas le faire, et il y a fort à parier, M. le Président, que c'est parce qu'on ne voulait pas indisposer notre partenaire fédéral, qui, on le sait, sur cette question, a une position diamétralement opposée à celle du Québec. Mal nous en prit, M. le Président, parce que le fait de ne pas vouloir embarrasser notre partenaire fédéral n'aura pas fait en sorte que lui se sera gardé d'embarrasser le Québec. En effet, le gouvernement fédéral, de l'aveu même du gouvernement qui est en face de nous, n'aura pas consulté le gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa propre position, de celle qu'il allait défendre à Nairobi, geste pour le moins questionnable, geste pour le moins discutable de la part d'un soi-disant partenaire.

Qui plus est, M. le Président, le gouvernement fédéral, après avoir laissé miroiter la possibilité que cela puisse se faire, du moins dans l'esprit du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le gouvernement fédéral a refusé d'accorder un petit 45 secondes au gouvernement du Québec pour faire valoir son point de vue. Ajoutant l'insulte à l'injure, le gouvernement fédéral a même été jusqu'à rester muet, parfaitement muet sur la position du gouvernement du Québec, qui pourtant est la seule qui s'inscrit dans la mouvance internationale qu'on pouvait retrouver à Nairobi, dans la foulée de l'adoption du Protocole de Kyoto.

Et là je vous fais grâce, M. le Président, des autres indélicatesses auxquelles s'est livré le gouvernement fédéral dans les semaines précédentes. Qu'on pense aux 328 millions de dollars que le gouvernement fédéral a dit ne pas vouloir verser au gouvernement du Québec et, pis encore, le fait que le gouvernement fédéral ait osé, osé critiquer le plan vert du gouvernement du Québec alors que lui-même est on ne peut plus le cancre de la classe sur cette question de la conformité aux dispositions du Protocole de Kyoto.

Alors, M. le Président, on s'est retrouvés dans une position pour le moins indélicate, à Nairobi, n'étant pas en mesure de faire valoir notre point de vue, étant contraints de hanter les couloirs de la conférence pour faire valoir notre point de vue, de rencontrer des États fédérés. Il n'y a bien sûr rien de malsain à l'idée de rencontrer des États fédérés. Je précise tout de suite que c'est certainement des plus intéressants que de tisser des liens avec des États fédérés un peu partout à travers le monde, surtout si ceux-ci partagent notre point de vue, nos valeurs et notre vision des choses quant à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ceci dit, M. le Président, je pense que, dans une perspective peut-être un peu plus ambitieuse, le gouvernement du Québec aurait fort bien pu discuter avec nombre d'États indépendants, qu'ils soient unitaires ou fédéraux.

Le ministre s'est targué d'avoir rencontré la ministre française de l'Environnement. Fort bien. Mais on s'entendra que, si le Québec avait joui d'un statut d'État indépendant, il n'aurait probablement pas simplement rencontré que la ministre française de l'Environnement mais aurait eu accès à l'ensemble des collègues, des vis-à-vis sur le parquet, et le Québec aurait certainement pu faire entendre sa voix, faire valoir sa différence sur la scène internationale, enrichissant de ce fait le débat qui avait cours à Nairobi. Il n'a pas pu le faire, il faut le reconnaître.

M. le Président, cette conférence de Nairobi, qui faisait suite à celle de Montréal l'an passé, qui elle-même faisait suite à la conclusion du protocole à Kyoto, conclusion qui faisait suite à la conférence de Rio, alors tout ce processus vient du fait que, du point de vue international, nous constatons qu'il y a un phénomène climatique qui a cours à l'échelle planétaire et que ce phénomène climatique peut donner lieu à une situation des plus catastrophiques pour le genre humain et pour l'ensemble des espèces à la fois animales et floristiques de la planète, et il nous faut prendre des mesures énergiques, non pas se mettre la tête dans le sable, mais il nous faut prendre des mesures énergiques pour faire en sorte de sauver notre planète et faire en sorte que nous puissions assurer la pérennité de l'espèce, assurer la pérennité des espèces qui peuplent actuellement notre planète. C'est la raison pour laquelle, M. le Président, la communauté internationale s'est mobilisée et a décidé de s'entendre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Mais on s'entend également sur le fait que, pour véritablement avoir un impact, ça nous prendrait non pas un Kyoto, mais probablement quatre Kyoto. C'est la raison pour laquelle, dans la foulée du Protocole de Kyoto, on a décidé d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations qui nous a menés à Montréal et tout récemment à Nairobi.

Mais, lorsqu'on regarde les impacts catastrophiques ? je vais faire état seulement de quelques impacts déjà observables ou potentiels, M. le Président ? disons simplement que la température moyenne de la planète a déjà augmenté d'environ 0,5 °C au cours des 100 dernières années, et les augmentations de température anticipées pour les prochaines 100 années dépasseront vraisemblablement toutes celles survenues au cours des 10 000 dernières années. C'est donc dire la rapidité du réchauffement auquel nous risquons d'assister au cours des prochaines années. On constate que les glaciers fondent plus rapidement que prévu, causant une augmentation du niveau des mers de 10 à 25 cm depuis un siècle, une augmentation qui pourrait atteindre 95 cm d'ici 2100.

Érosion accélérée des berges, multiplication des sécheresses, des incendies de forêt, les effets des changements climatiques provoquent déjà des catastrophes météorologiques devant lesquelles il n'est plus possible de fermer les yeux, M. le Président. Au Québec même, on assiste à des impacts tangibles du réchauffement climatique, que ce soit au niveau du Nord-du-Québec, où on constate un réchauffement du pergélisol, une augmentation de la température de 2° depuis 1950... Alors, on parle, dans le Québec méridional, d'une température moyenne qui pourrait même avoir augmenté d'un demi-degré depuis 1960. Alors, M. le Président, devant un tel constat, l'obligation qui nous est faite d'intervenir est on ne peut plus criante, on ne peut plus criante.

Maintenant, qu'est-ce qu'a fait le Québec jusqu'à présent pour s'adapter à cette nouvelle réalité? D'abord, signalons d'emblée, M. le Président, que le gouvernement du Québec, le Québec, comme société, a adopté des choix énergétiques qui sont on ne peut plus méritoires du point de vue du développement durable. Il y a déjà longtemps que le Québec a fait le choix de l'hydroélectricité comme énergie principale, comme source d'énergie principale pour les Québécoises et Québécois. Nous adjoignons à cela un certain nombre d'énergies complémentaires.

Bien sûr, il y a encore consommation d'énergie fossile, l'objectif étant bien sûr de réduire, autant que faire se peut, cette consommation d'énergie fossile, d'abord dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre mais également dans une perspective de conserver chez nous les sommes qui sont actuellement expédiées dans des régions du monde souvent instables, souvent peu soucieuses des droits civils et politiques des citoyens. Alors, M. le Président, pourquoi ne pas faire en sorte d'investir tout cet argent, que nous exportons par la consommation d'énergie fossile, que nous exportons un peu partout à travers le monde, pour assurer le développement du Québec pour les générations futures? Donc, choix énergétique tout à fait méritoire, tout à fait remarquable, du point de vue du développement durable, de la part du Québec.

À quoi assiste-t-on dans le reste du Canada? Bien, on assiste à des choix qui sont peut-être un peu moins remarquables, un peu moins méritoires. On a développé, dans l'Ouest, particulièrement en Alberta, une industrie pétrolifère assez importante, je dirais l'une des plus importantes d'Amérique du Nord, à grands frais d'investissements fédéraux, M. le Président. Même chose au large de Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse avec une contribution importante du gouvernement fédéral, même chose au niveau de l'industrie nucléaire en Ontario, encore une fois largement financée par le gouvernement fédéral. Signalons au passage que le gouvernement du Québec a développé seul, pratiquement seul son énergie hydroélectrique et qu'il continue à le faire aujourd'hui.

Maintenant, le ministre faisait, tout à l'heure, référence au fait que le gouvernement du Parti québécois a fait bien peu de chose. Signalons simplement qu'il y a eu publication, en 1995, du premier plan d'action du Québec sur la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques; 2000, le gouvernement met en place un deuxième plan d'action; 2001, le Québec a adhéré au plan d'action sur les changements climatiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada; 2002, déclaration du Québec à propos de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Et, contrairement à ce qu'a laissé entendre le ministre, ces décisions de la part du gouvernement du Québec, gouvernement du Parti québécois, ont eu des incidences éminemment positives: le Québec a réduit de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2003. Par exemple, dans le secteur industriel, on a réduit les émissions de presque 10 %, M. le Président, tandis que, dans le secteur manufacturier, les émissions ont diminué de près de 7 % de 1990 à 2003. C'est donc dire que le Québec a été exemplaire en cette matière au cours des dernières années.

Pendant ce temps-là, que se passait-il dans le reste du Canada? Bien, il y avait augmentation nette d'émissions de gaz à effet de serre, cette augmentation étant tout à fait spectaculaire dans une province comme l'Alberta ? on parle d'une augmentation d'au-delà de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, M. le Président ? ce qui veut donc dire, comme l'évoquait le chef de l'opposition tout à l'heure, que, si le gouvernement fédéral devait décider d'appliquer son approche par secteurs d'activité plutôt qu'une approche territoriale, le Québec aurait à réduire de 6 %, alors qu'il a déjà fait un travail extraordinaire jusqu'à présent, ses émissions de gaz à effet de serre et ce qui amènerait l'Alberta à ne devoir réduire, elle aussi, ses émissions de gaz à effet de serre que de 6 % alors qu'elle a augmenté de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre au cours de la dernière décennie. Alors, c'est dire, M. le Président, qu'une telle approche serait éminemment injuste, discriminatoire à l'endroit du Québec, et on ne saurait accepter d'aucune façon que le Québec se retrouve dans un tel carcan pour la suite des choses.

Je peux également évoquer la question de la bourse du carbone, M. le Président. Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas se conformer aux dispositions du Protocole de Kyoto, ce qui a des impacts très importants notamment quant au fait qu'on n'a pas fixé, pour les différents secteurs d'activité, d'objectif de réduction de gaz à effet de serre, ce qui fait qu'on n'est pas en mesure de définir la valeur nominale des tonnes de carbone qu'on pourrait mettre sur la bourse, qu'on pourrait soumettre aux échanges dans une éventuelle bourse du carbone. Dans un cadre comme celui-là, bien sûr, comme aux États-Unis, nous pourrions décider malgré tout de mettre sur pied ? et c'est d'ailleurs le souhait émis par cette Assemblée nationale il y a peu de temps ? nous pourrions malgré tout décider de mettre sur pied, à Montréal, une bourse du carbone, mais, tout comme c'est le cas aux États-Unis, le prix ou la valeur de la tonne de carbone serait défini selon les lois du marché, et on a pu voir que, la bourse du carbone aux États-Unis par rapport à celle qui est en Europe, la valeur est beaucoup moins élevée aux États-Unis qu'elle ne l'est en Europe. Alors, très clairement, nous nous trouvons désavantagés par les décisions prises jusqu'à présent par le gouvernement fédéral, M. le Président.

Donc, tout ça pour dire que jusqu'à présent le contexte est bien sûr objectivement favorable pour le Québec, le Québec a une position on ne peut plus avantageuse, mais le cadre dans lequel nous opérons fait en sorte que nous sommes désavantagés, que nous n'avons pas les coudées franches pour faire ce que nous voudrions faire au niveau de notre volonté de nous conformer aux dispositions du Protocole de Kyoto.

Alors, nous avons un plan. Le plan a été annoncé, le printemps dernier, par le gouvernement. Mon collègue de Lac-Saint-Jean disait à ce moment-là: Bien, ça fait la job. Le chef de l'opposition officielle a dit qu'on pouvait reconnaître certaines vertus à ce plan. Je dirais de mon côté que ce plan est un pas dans la bonne direction. Mais, quand j'entends le ministre se targuer qu'il s'agit du meilleur plan en Amérique du Nord, peut-être vaudrait-il mieux préciser qu'il s'agit peut-être du moins mauvais plan en Amérique du Nord et que conséquemment il faut remettre les choses en perspective.

Rappelons-nous que nous devons réduire de 6 % les émissions de gaz à effet de serre en prenant comme étalon les émissions de 1990, M. le Président. Or, ce qu'on constate, c'est que le plan du gouvernement ne va nous permettre de réduire que de 1,5 % les émissions de gaz à effet de serre sous le niveau de 1990. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire. Il nous reste un autre 3,8 % qu'il faudra aller chercher quelque part, et à cet égard il est très clair qu'on ne peut pas vraiment compter sur l'appui du gouvernement fédéral, et, dans les circonstances, ça va nous imposer un certain nombre de choix, possiblement un certain nombre de choix difficiles, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci, M. le député de Verchères. Avant de céder la parole au prochain intervenant, je vous indique qu'il ne reste plus de temps à l'opposition officielle, sauf le cinq minutes des indépendants, réparti équitablement, qui n'a pas été utilisé. Alors, on a l'indication qu'ils ne l'utiliseront pas, donc vous pourrez faire le cinq minutes qu'il restera. Et je cède maintenant la parole à M. le député de LaFontaine. À vous la parole pour votre intervention. Votre formation politique dispose de 13 min 25 s avant la répartition du cinq minutes, donc à vous de vous gouverner en conséquence.

**M. Tony Tomassi**

**M. Tomassi:** Alors, merci. Merci, M. le Président. Et je suis, moi aussi, content de prendre la parole en cette fin de soirée pour parler d'un sujet très important qui est la motion de la ministre des Relations internationales concernant la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Je vous parlerai, dans mon intervention, d'un élément qui me touche à coeur et qui est un élément important dans la lutte aux changements climatiques et au respect du Protocole de Kyoto, qui est le transport en commun.

Mais, avant de me rendre dans le vif du sujet, qui est le transport en commun, je ne peux pas non plus faire la sourde oreille sur les discours qu'on a entendus du chef de l'opposition, de la députée de Taillon et dernièrement du député de Verchères. Comme dans à peu près tous les dossiers qui sont présentés ici, à l'Assemblée nationale, par le gouvernement, il y a un genre de méfiance et, je pourrais dire, un genre de pessimisme vis-à-vis les politiques mises de l'avant par le gouvernement, et ça, c'est ? comment je pourrais vous dire ça? ? leur façon de faire, M. le Président, où est-ce que c'est une opposition pour s'opposer à tout ce qui est présenté, même si d'autres intervenants et l'aspect du plan de lutte des changements climatiques présenté par le ministre du Développement durable en font foi, un plan qui a été applaudi par tous les intervenants, par tous les groupes écologistes qui sont présents au Québec et au Canada, par la fondation de David Suzuki qui a dit que c'était le meilleur plan. Les mots ne viennent pas du ministre du Développement durable mais par des tierces personnes.

On trouve encore des gens de l'opposition qui, ne sachant pas quoi dire, doivent critiquer. Et ça a été beau, les voir, M. le Président, lors de cette mise en place de cette grande coalition pro-Kyoto qui a fait en sorte que tous les intervenants, au Québec, étaient d'accord pour appuyer ce plan. Et, quand je les entends critiquer que le Québec n'a pas les coudées franches pour mettre en place, pour faire respecter le Protocole de Kyoto, je voudrais seulement leur dire que, depuis le début, la mise en place de différents plans et politiques, que ce soit le plan de lutte aux changements climatiques, que ce soit la stratégie énergétique ? mon député de Montmagny-L'Islet en a parlé tantôt ? que ce soit sur la politique québécoise du transport collectif, que ce soit la mise en application du Programme d'inspection des véhicules lourds, c'est tous des éléments qui viennent faire en sorte... pour venir respecter ce que le Protocole de Kyoto faisait mention.

Or, on agit comme des leaders, dans ce domaine, non pas seulement au Québec, M. le Président, mais au Canada. Et, à entendre parler l'opposition, c'est comme si le Québec avait une boule de verre sur le Québec, et c'est seulement les politiques que, nous, on pouvait mettre en place qui allaient régler le problème des changements climatiques qui se passent sur notre planète.

Alors, oui, c'est un élément qui est important, oui, c'est quelque chose qui est primordial, non pas seulement pour notre génération, mais la génération des jeunes qui vont nous suivre, M. le Président. Les changements climatiques, c'est un des éléments importants que tous les pays au monde prennent en considération et prennent dans une importance très grande.

Et ça m'a fait un peu rire quand le député de Verchères a mentionné que le Québec, oui, avait fait un choix judicieux en termes d'énergie hydroélectrique. Provenant d'un membre du Parti québécois où est-ce qu'un de leurs anciens premiers ministres, M. Parizeau, avait mis de l'avant... où est-ce que c'était l'énergie nucléaire qui devait être préconisée et non l'énergie hydroélectrique, ça porte à discussion. Mais il faut dire que, oui, le choix judicieux que le gouvernement du Québec, le gouvernement de Robert Bourassa avait fait sur l'hydroélectricité fait en sorte qu'aujourd'hui on peut se vanter d'être un endroit où les émissions de gaz à effet de serre sont les moins importantes.

Et, pour compenser et pour essayer d'aider à ce que ces émissions soient au plus bas qu'on puisse les porter, M. le Président, plusieurs mesures ont été mises de l'avant, et une des mesures, un des plans, une des politiques qui a été mise en place, c'est le 5 juin dernier. M. le premier ministre et le ministre des Transports ont déposé la première politique québécoise de transport collectif, qui est intitulée Pour offrir un meilleur choix aux citoyens. Alors, c'est un grand mot, première politique en transport en commun, qui vient dire quoi? Qui vient dire que le transport en commun est un des éléments importants non pas seulement dans la façon de se déplacer au Québec, mais aussi une façon de faire pour qu'il y ait une diminution des gaz à effet de serre. Et, seulement pour vous mettre en perspective, l'impact de cette politique est très significatif, hein? C'est à peu près une réduction nette de 28 millions de litres de carburant de moins au Québec. C'est un équivalent de 14 000 voitures de moins par année qui va faire en sorte qu'il y ait une réduction de 80 000 tonnes de gaz à effet de serre, au Québec, seulement avec cette mise en place de la politique, qui va faire en sorte qu'il y ait une augmentation de l'offre de services de 16 % d'ici cinq ans, pour une augmentation de l'achalandage, M. le Président, d'un peu plus de 8 % d'ici 2012.

Alors ça, c'est un choix que le gouvernement du Québec s'est donné, s'est donné pas seulement pour les grandes villes. Ça, c'est quelque chose qui est important à dire et à redire, M. le Président. On a essayé que toutes les villes de 20 000 habitants aussi aient accès à ce programme-là. Pourquoi? Parce que le transport collectif est un des éléments importants.

Et, quand je vous dis, M. le Président, qu'il faut essayer de voir l'aspect des changements climatiques dans son ensemble, il faut à la limite aussi que les bottines suivent les babines. Il faut que ce que le gouvernement met de l'avant puisse apporter des choses concrètes. Or, il ne s'agit pas seulement de déposer et de parler de motions par-dessus motions pour essayer de pousser de l'avant des idées, mais il faut quand même les mettre de l'avant, et je crois qu'en l'espace de trois ans les mesures qui ont été prises par les divers ministères, ministres et politiques gouvernementales ont fait en sorte, M. le Président, que, oui, le Protocole de Kyoto, pour le Parti libéral du Québec, pour le gouvernement du Parti libéral du Québec, est un des éléments fondamentaux et importants.

Mais, au-delà de seulement appuyer une motion qui est tout aussi importante, il fallait mettre de l'avant des politiques, des stratégies pour venir à la conclusion de dire: Oui, nous sommes pro-Kyoto, mais il faut aussi, dans cette manière-là, M. le Président, démontrer que, oui, on va faire les efforts. Oui, le gouvernement du Québec va mettre tous les efforts nécessaires pour essayer d'arriver à une conclusion où est-ce que tout l'ensemble du gouvernement puisse fonctionner d'une façon ordonnée, et la politique du transport en commun, les annonces des derniers mois, hein... Seulement par chez nous, dans l'est de l'île de Montréal, le train de l'Est, qui va partir de Mascouche-Terrebonne, et qui va passer dans le comté du député de Pointe-aux-Trembles, dans mon comté, dans le comté de Mme la ministre de la Culture, et qui va se rendre au centre-ville, est un des éléments importants. C'est des voitures, c'est au-dessus de 6 000 voitures de moins par jour qui vont prendre les routes du Québec, les routes de Montréal. On sait que Montréal, c'est une grande ville, la congestion routière y est présente à tous les jours. C'est un élément important.

Hier, autre bonne nouvelle: les gens de Saint-Jérôme auront finalement leur train. Le gouvernement du Québec, du Parti libéral du Québec, a annoncé le prolongement et la mise en service, d'ici le 8 janvier prochain, de la ligne Blainville?Saint-Jérôme où est-ce que le gens de Saint-Jérôme pourront se rendre directement au centre-ville de Montréal avec cette ligne qui est déjà existante, où est-ce qu'un tronçon était manquant, tronçon qui a fait l'objet de plusieurs promesses, durant deux campagnes électorales, de la part du Parti québécois mais qui n'a jamais été accompli. Nous, de notre part, M. le Président, nous avons tout mis en place pour que ce tronçon de chemin de fer, de train de banlieue soit complété. Et, hier, notre président de caucus a annoncé cet investissement important pour la région.

M. le Président, comme vous voyez, l'élément n'est pas seulement de parler de Kyoto, mais aussi de mettre les applications et les mesures qui s'imposent pour que, oui, nous puissions dire oui à Kyoto, mais, oui, que nous puissions respecter tous les éléments importants du Protocole de Kyoto. Et je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui ne fait pas seulement parler, mais qui agit dans le sens qu'on doit aller, dans le sens de Kyoto. Et, M. le Président, je vous remercie beaucoup de votre attention.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci, M. le député de LaFontaine. Et, pour faire l'alternance, je cède maintenant la parole à M. le député du Lac-Saint-Jean, pour cinq minutes.

**M. Stéphan Tremblay**

**M. Tremblay:** Merci, M. le Président. C'est avec honneur et fierté aujourd'hui que je me lève pour poser le geste de débattre d'une motion qui à mon sens a un sens absolument extraordinaire, tout d'abord parce que ce que l'on fait aujourd'hui est un peu une nouvelle façon de faire dans notre Assemblée nationale, qui, il y a quelques années, a réalisé que les enjeux internationaux qui concernaient la population du Québec, la nation du Québec devaient être entérinés par notre Assemblée nationale du Québec.

Et donc, aujourd'hui, nous entérinons ce que le gouvernement fédéral a fait il y a de cela quelques années, mais, étant donné que, comme nation, nous disons: L'environnement, les changements climatiques, la lutte contre les gaz à effet de serre sont un enjeu qui concerne le Québec, nous voulons, comme Assemblée nationale, entériner cette entente internationale, et ça, je pense que c'est une particularité de notre Parlement et je crois que nous devons en être très fier, d'autant plus que ce que nous entérinons aujourd'hui, à l'égard de du Protocole de Kyoto, est extrêmement important et est extrêmement représentatif de la volonté de ce que les Québécois veulent, c'est-à-dire que nous fassions partie de la communauté Kyoto, que nous fassions partie des nations qui veulent envoyer un message clair au reste du monde comme de quoi que, oui, nous voulons faire notre effort contre les changements climatiques, oui, nous y croyons. Et là c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, c'est avec enthousiasme que nous allons voter pour envoyer ce message que nous croyons au Protocole de Kyoto.

Maintenant, ironiquement, je crois qu'il est intéressant et qu'il est pertinent de souligner le contexte politique dans lequel nous faisons ce débat. Tout d'abord, je pourrai m'interroger sur la raison pour laquelle, ou les raisons pour lesquelles ça a pris autant de temps que ça de le faire, puisque cette motion avait été déposée le 23 mars dernier, et nous aurions pu l'entériner au mois de juin dernier certainement, au mois d'avril dernier, même au mois de mars dernier. Donc, première interrogation que je me pose: Comment se fait-il que nous soyons maintenant à la veille du mois de décembre et que nous débattions de cette motion? En tout cas, au moins, on en parle, c'est au moins ça.

Mais j'ai quand même une autre interrogation: Pourquoi ne l'avons-nous pas fait avant la conférence internationale sur les changements climatiques qui s'est passée il y a de cela quelques semaines et où notre ministre de l'Environnement a participé... enfin a participé... s'est rendu à la conférence internationale et a tenté de faire entendre la voix du Québec? Et, bon, bien que nous ayons constaté à quel point il était difficile, lorsque nous sommes une province, de se faire entendre sur la scène internationale, en tout cas le ministre était là dans les corridors, a fait quelques conférences de presse pour faire entendre la voix du Québec, a bien réalisé que cependant, n'étant pas un pays, il faut s'organiser avec les moyens du bord, chose que je pense qu'il a tenté de faire et au point où il a tenté également d'avoir un droit de parole de 45 secondes.

Parce que vous savez, quand vous êtes sur la scène internationale ? et, M. le Président, je pense que mon collègue de Verchères pourra en témoigner ? l'excitation que vous pouvez avoir lorsque vous êtes au concert des nations, hein, l'excitation que vous pouvez avoir lorsque vous entrez dans une salle comme ça et que vous avez tous les pays du monde qui sont là, et là vous parlez au nom des gens que vous représentez, et là, circonstance absolument incroyable, alors que le Canada avait signé le Protocole de Kyoto, on se retrouve avec un autre gouvernement qui, lui, ne semble plus vouloir l'entériner. Bref, c'est difficile à comprendre. Or, on sait très bien qu'en se présentant au concert des nations le gouvernement fédéral, le gouvernement conservateur va rendre son discours plus... enfin avec beaucoup moins de conviction.

Le gouvernement du Québec, qui a déposé un plan intéressant, bien accueilli... bien entendu, il restera à voir les résultats, mais en tout cas le Québec, on peut dire, s'est doté d'un plan d'action, veut faire entendre sa voix discordante du gouvernement canadien, demande un droit de parole, ne l'a pas, et, surprise, c'est la France, c'est le gouvernement français qui porte la voix de l'Assemblée nationale du Québec, et à cet égard je désire remercier nos cousins les Français. Mais je me pose la question: Qu'est-ce qu'on fait dans cette bizarre de situation où notre gouvernement fédéral ne veut absolument pas faire entendre la voix du Québec, consensuelle, et c'est la France qui a parlé en notre nom? Bref, c'est une situation, je pense, qui nous démontre à quel point nous avons certaines difficultés à vivre dans la fédération.

Mais bref je veux aujourd'hui saluer le geste de notre Assemblée nationale d'entériner cette entente internationale qui est le Protocole de Kyoto et avec laquelle je voterai avec fierté. Merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Et, pour la poursuite du débat sur cette motion, je cède la parole à M. le député de Chomedey, en lui indiquant qu'il reste huit minutes.

**M. Thomas J. Mulcair**

**M. Mulcair:** Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, comme l'ensemble des collègues aujourd'hui, je suis extrêmement heureux de participer à un débat très important où le Québec va poser un geste formel pour se contraindre de respecter le Protocole de Kyoto. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas réalisé, surtout au début de la courante session, qu'on n'avait pas encore posé ce geste formel là. Il est très important. J'ai entendu différentes interventions qui ont fait le tour de ce qui s'est passé dernièrement à Nairobi. Ayant vécu ce dossier-là pendant trois ans, je vais me permettre de partager avec vous, M. le Président, et avec l'ensemble des collègues certains éléments qui risquent d'intéresser l'ensemble de la population.

Dans un premier temps, ça n'a pas toujours été ce que mon ami et collègue le député de Lac-Saint-Jean a décrit avec le gouvernement fédéral. En effet, à l'époque où David Anderson était le ministre de l'Environnement, j'ai pu partager le temps du Canada, devenant ainsi le premier ministre d'un gouvernement québécois à parler devant une instance des Nations unies, et c'était à Milan, en 2003, lors de la neuvième Conférence des parties pour les changements climatiques... la Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Donc ça, c'était extrêmement important, à cette époque-là, pour nous, d'aller sur la place publique, comme dit si éloquemment mon collègue de Lac-Saint-Jean, «le concert des nations», et ajouter notre voix et nos propres notes là-dedans. C'est vrai aussi puis ça fait partie de la petite histoire que ça n'a pas été comme ça avec le successeur de M. Anderson qui est aujourd'hui en train de se présenter à la chefferie du Parti libéral du Canada.

Je me permets de dire, M. le Président, comme je l'ai dit au mois de septembre, lorsque j'ai été invité ici, à Québec, pour parler à la Conférence biennale du Parti néo-démocrate, qu'il est vrai que le gouvernement sortant a distribué une très mauvaise main de cartes au gouvernement nouvellement élu à Ottawa. Je l'avais dit en anglais: It's true that the outgoing Government dealt a lousy hand to the new Government in Ottawa.

Mais j'ai aussi dit que ce n'était pas un prétexte pour ne pas respecter le Protocole de Kyoto. Et je pense que, plus le temps avance, plus les gens commencent à comprendre qu'il n'y a aucune excuse pour le Canada de reculer là-dedans. Est-ce que ce serait difficile? Oui. Parce que, pendant les 13 ans que le Parti libéral était au pouvoir, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Michael Ignatieff, qui l'a rappelé à Stéphane Dion: «Stéphane, you didn't get the job done!» Et ça, c'est une vérité vérifiable, comptabilisable. Alors que le Canada devait être en train de réduire sa production de gaz à effet de serre, pendant cette période-là, il y a une augmentation faramineuse de production de gaz à effet de serre.

Le Québec, en attendant, a continué les mêmes politiques sages que l'on applique depuis des décennies. Une partie de ça qui est du hasard géographique, il faut l'admettre, c'est vrai qu'on a la chance d'avoir une ressource hydroélectrique qui nous permet de générer de l'électricité sur une base propre et renouvelable. Mais il n'y a pas que du hasard géographique là-dedans, il y a des choix politiques. D'aucuns auraient vu d'autres sources d'énergie, notamment le nucléaire, alors que M. Bourassa avait préconisé avec raison, il s'avère, de pousser beaucoup plus fortement sur le dossier hydroélectrique, et voilà le résultat. Le Québec est dans une position enviable où les Québécois produisent en moyenne la moitié des gaz à effet de serre des autres Canadiens et ce qui nous permet ici, à l'Assemblée nationale, aujourd'hui, d'affirmer haut et fort, avec fierté, que, nous, au Québec, on va respecter le Protocole de Kyoto.

Même si, nous, on peut être fiers de dire ça ici, au Québec, ce n'est pas juste pour nous, ce n'est pas juste pour «la nation», pour repiquer le terme de mon collègue qui vient de parler, mais c'est surtout pour les futures générations. C'est ça, l'essence même du développement durable.

Moi, j'ai vu, lors de la dernière campagne électorale, comme tout le monde, des gens en politique qui se présentaient, qui se présentaient, lors des photo-ops avec leurs enfants, en train de faire une activité; ces mêmes personnes maintenant sont en train de se battre contre le Protocole de Kyoto. Moi, j'ai du mal à me l'expliquer. Parce que ce n'est pas pour eux que c'est important, ce sont pour les mêmes enfants avec qui ils se font un très grand plaisir de poser pendant les campagnes électorales. Mais je crois que le public aussi commence à le comprendre.

Le public au Canada, M. le Président, sondage après sondage, démontre que, parmi toutes les préoccupations, l'environnement, ça en premier. Pas juste au Québec, bien qu'au Québec ça fait plusieurs années que c'est ainsi, mais aussi dans les autres provinces du Canada. C'est pour ça que c'est tellement important ce qu'on est en train de faire ici, aujourd'hui. On dit souvent que la pollution ne connaît pas de frontières. Moi, j'oserais dire que l'adhésion au Protocole de Kyoto ne devrait pas avoir de frontières partisanes. Parce que ce que, nous, on est en train de faire de tous bords, de tous côtés ici, aujourd'hui, je l'espère, va avoir une bonne influence sur d'autres provinces et va avoir une influence sur le gouvernement fédéral.

À l'automne 2005, face au refus de Stéphane Dion d'accorder au Québec les 328 millions de dollars qui étaient la part congrue qui revenait au Québec vu les 538 qui avaient été formellement engagés envers l'Ontario... Le sort de cet argent-là est un peu mystérieux en ce moment, mais ça a été bien dit dans un communiqué le 17 mai 2005: «$538 million dollars for climate change», c'était une comptabilisation de M. McGuinty, le premier ministre actuel et à l'époque de l'Ontario, très formelle, la part congrue de ça, 328 millions qui devait revenir au Québec.

Il y avait des questions très compliquées autour de ça, puis ce n'est pas le moment de rentrer dans ces détails-là, peut-être un autre moment. Mais ce que je dis, c'est que peu importe le gouvernement qui va être au pouvoir à Ottawa, ils vont être obligés de suivre, autant que faire se peut, parce que la signature du Canada est toujours là. On a beau dire: Bien, ce n'est pas réaliste, mais la signature est là. Et, si on n'y arrive pas, on risque de payer un prix insoupçonné.

On a parlé tantôt de l'intervention de la France dans nos affaires internes, j'ose dire, et, parmi ceux qui ont parlé, je suis le seul qui a la double citoyenneté française et canadienne, mais j'ose dire que, sur ces questions-là, c'est un peu délicat de commencer à s'immiscer. Mais la France a aussi dit autre chose lors de cette conférence de Nairobi, qui était extrêmement important: qu'on pourrait dorénavant imposer des tarifs au niveau douanier à un pays qui refuserait de respecter ses engagements internationaux en matière d'environnement. J'ose dire, M. le Président, que ça, c'est un des événements les plus importants en matière d'échange international depuis les 25 dernières années, et c'est quelque chose qui doit être suivi de très près pour les années à venir.

La Loi sur le développement durable adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, et que j'ai eu le privilège et l'honneur de présenter et de piloter, donne des principes de développement durable dont l'internalisation des coûts. Tôt ou tard, il va falloir internaliser les coûts du respect du Protocole de Kyoto dans la production des gaz à effet de serre au Canada. C'est ce qu'on a commencé à faire avec ce qui est proposé par notre gouvernement ici, au Québec, et c'est un pas dans la bonne direction. Reste à voir comment ça va se faire concrètement quand ça va être appliqué.

On a parlé tantôt que le Québec ne peut plus apporter sa voix discordante. Ce n'est pas tellement une voix discordante qu'il faut apporter, c'est une voix qui est en accord avec le reste du monde. Le danger que le Canada quitte ses obligations du Protocole de Kyoto est un danger d'entraînement, l'effet domino, que d'autres se disent: On n'a plus besoin de le faire. Il y a beaucoup de confusion aussi dans l'esprit du public: la différence entre la pollution qui peut affecter la santé et les gaz à effet de serre qui continuent de croître d'une manière phénoménale.

Le Québec est un modèle de ce qui peut être fait en matière d'énergie propre et renouvelable. Saluons ensemble et unanimement ce geste concret posé par notre gouvernement national aujourd'hui, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, M. le député de Chomedey, de votre intervention, et ça met fin aux interventions.

Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de la ministre des Relations internationales proposant:

« Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. »

Cette motion est-elle adoptée? […]

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, puisqu'on demande le vote nominal, que l'on appelle les députés.

**Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Chers collègues, à l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Je fais juste rappeler que ce qui va être aux voix dans quelques secondes, c'est la motion suivante :

«...conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.»

Alors, qu'on appelle le vote.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Fournier (Châteauguay), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loiselle (Saint-Henri?Sainte-Anne), M. Lafrenière (Gatineau), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), M. Brodeur (Shefford), M. Mulcair (Chomedey), M. Cholette (Hull), M. Reid (Orford), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda?Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Blackburn (Roberval), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Mercier (Charlesbourg), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf).

M. Boisclair (Pointe-aux-Trembles), Mme Lemieux (Bourget), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), Mme Caron (Terrebonne), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Bertrand (Charlevoix), Mme Malavoy (Taillon), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Papineau (Prévost), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Pagé (Labelle), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Valois (Joliette), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Simard (Richelieu), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Turp (Mercier), M. Côté (Dubuc), Mme Maltais (Taschereau), Mme Doyer (Matapédia), M. Lelièvre (Gaspé), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères), M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques). […]

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** […] Alors, si vous voulez, M. le secrétaire général, donner le résultat du vote?

**Le Secrétaire:**

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Vice-Président (M. Gendron):** En conséquence, cet [engagement] international est approuvé par l'Assemblée nationale.